

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Installation d'un nouveau Conseiller Municipal</b>	<b>Thème :</b> <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-077</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2020 portant installation du Conseil municipal ;

Vu le tableau du Conseil Municipal, Monsieur Joël GANNE est le candidat suivant de la liste « Ensemble pour La Tremblade – Ronce les Bains »,

Considérant, que Monsieur Joël GANNE est le candidat suivant de la liste « Ensemble pour La Tremblade – Ronce les Bains », ce qui l'amène à remplacer madame Delphine THIERY au sein du conseil municipal,

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Sur proposition de madame le Maire,

Le Conseil Municipal, prend acte de l'installation de Monsieur Joël GANNE en qualité de conseiller municipal, en remplacement de madame Delphine THIERY.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>030-0820-077</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

Intitulé: <b>Élection des membres de la commission d'appel d'offres</b>	Thème : <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-078</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3.500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les articles D.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 15 juillet 2020 fixant les conditions de dépôts des listes ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret ;

Le Conseil Municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des **cinq** membres titulaires et des **cinq** membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que les listes des candidats déposées, avant le 22 juillet 2020 17h00 sont les suivantes :

Liste « DUREL » :

M. DUREL Jacques, M. DAUGY Emmanuel, Mme CHAILLÉ Bernadette, Mme ROLLAND Anne Marie et M. CÉNÉRINI Gilles, membres titulaires

M. MATET Nicolas, Mme VOLLET CHAMBOULAN Christine, Mme GUILHEM Nelly, M. MULLON Alain et Mme CHAUDUN Martine, membre suppléants

Liste « MOSNIER » :

M. MOSNIER Jean-Paul, Mme BRIANT Nathalie, Mme FARA Isabelle, M. CHARLES Claude et Mme LESEUR Catherine, membres titulaires

Après cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 27
- quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 5,4

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de siège attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre de sièges total
Liste DUREL	21	3	4,8	1	4
Liste MOSNIER	6	1	0,6	0	1

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Le conseil municipal proclame donc élus membres de la CAO :

**Liste DUREL :**

Titulaires : M. DUREL Jacques, M. DAUGY Emmanuel, Mme CHAILLÉ Bernadette, Mme ROLLAND Anne Marie

Suppléants : M. MATET Nicolas, Mme VOLLET CHAMBOULAN Christine, Mme GUILHEM Nelly, M. MULLON Alain

**Liste MOSNIER :**

Titulaires : M. MOSNIER Jean-Paul

Suppléant : Mme BRIANT Nathalie

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>0330 - 2020-078</u> ----- DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Constitution de la Commission des Marchés Passés en forme Adaptée</b>	<b>Thème :</b> <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-079</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de créer une commission composée d'élus et habilitée à émettre un choix dans le cadre des marchés passés en procédure adaptée.

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décide :

- De constituer une commission des Marchés publics Passés en forme Adaptée (M.A.P.A.) composée de 5 membres.
- De désigner les 5 membres, de la façon suivante :

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

TITULAIRES
DUREL Jacques
DAUGY Emmanuel
CHAILLÉ Bernadette
ROLLAND Anne Marie
GANNE Joël

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0730-02020-079</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme par DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Intitulé: <b>Désignation de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples « Enfance et Jeunesse de la Presqu'île d'Arvert »</b>	Thème : <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-080</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5212-7, L.5211-7, L.2121-21 et L.2122-7,

Considérant que la commune est membre du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples « Enfance et Jeunesse de la Presqu'île d'Arvert »

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants ;

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Considérant que par délibération du 15 juillet 2020, le conseil municipal a désigné 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants représentants la commune de La Tremblade au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples « Enfance et Jeunesse de la Presqu'île d'Arvert »

Considérant la demande formulée par des délégués,

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Considérant que « Le Conseil Municipal peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Le Conseil, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention** DÉSIGNE comme délégués qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples « Enfance et Jeunesse de la Presqu'île d'Arvert »

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1	OSTA AMIGO Laurence	1	PRUNEAU Roselyne
2	ROLLAND Anne Marie	2	COMBES Emilie
3	BRIANT Nathalie	3	LESEUR Catherine

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANS MIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>030-2020-080</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

Intitulé: <b>Acquisition d'une partie de la propriété appartenant aux Consorts DELIN et cadastrée section AI numéro 147 – Rue des Sapins Verts – Autorisation de signature pour tout document afférent à l'acquisition</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-081</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

*Monsieur DIERES-MONPLAISIR Bernard ne prend pas part au vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière,

Considérant le plan d'alignement de la Rue des Sapins Verts approuvé le 28 janvier 2009 ;

Considérant qu'une partie de la parcelle cadastrée section AI numéro 147 appartenant aux Consorts DELIN est concernée par le plan d'alignement susvisé pour une superficie de 84 m<sup>2</sup> ;

Considérant la mise à l'alignement à opérer ;

Considérant que les Consorts DELIN ont accepté de céder à la commune une partie de ladite parcelle au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup> ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant la délibération du conseil municipal n°2019-105 en date du 26 juin 2019 décidant d'acquérir la partie de la parcelle AI 147 concernée par le plan d'alignement de la rue des Sapins Verts et appartenant aux Consorts DELIN au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup> ;

Considérant que lors des opérations de bornage pour l'application du plan d'alignement de la rue des Sapins verts, les différentes parties convoquées ont convenu que la stricte application du plan d'alignement approuvé le 28 janvier 2009 entraînerait un décroché entre la propriété DELIN et la propriété JAUD ;

Considérant que pour y remédier, il est envisagé de positionner la limite de propriété DELIN sur la borne existante entre les fonds DELIN et JAUD. Une cession supplémentaire de 7 m<sup>2</sup> est nécessaire, s'ajoutant au 84 m<sup>2</sup> prévus par le plan d'alignement ;

Considérant que par donation-partage, Monsieur DELIN Florian est devenu l'unique propriétaire de la parcelle cadastrée section AI numéro 147 ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré par **26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décident :

- De rapporter la délibération n°2019-105 du 26 juin 2019
- D'acquérir une partie de la parcelle AI 147 pour une surface de 91 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Florian DELIN au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup>,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 <u>030-0200-081</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric IVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26

Intitulé: <b>Acquisition d'une partie de la propriété appartenant à Madame Christine NOEL et cadastrée section AI numéro 88 – Rue des Sapins Verts – Autorisation de signature pour tout document afférent à l'acquisition</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-082</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

*Monsieur DIERES-MONPLAISIR Bernard ne prend pas part au vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière,

Considérant le plan d'alignement de la Rue des Sapins Verts approuvé le 28 janvier 2009 ;

Considérant qu'une partie de la parcelle cadastrée section AI numéro 88 appartenant à Madame Christine NOEL est concernée par le plan d'alignement susvisé pour une superficie de 21m<sup>2</sup> ;

Considérant la mise à l'alignement à opérer ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant que lors des opérations de bornage pour l'application du plan d'alignement de la rue des Sapins verts, il s'est avéré qu'une stricte application du plan d'alignement approuvé le 28 janvier 2009 entrainerait un décroché entre la propriété DELIN et la propriété JAUD.

Considérant qu'une modification du tracé de la raquette de retournement permettrait d'y remédier, nécessitant une cession supplémentaire de 1 m<sup>2</sup>, s'ajoutant au 21 m<sup>2</sup> prévus initialement par le plan d'alignement ;

Considérant que, le 22 mars 2020, Madame NOEL a donné son accord pour la cession supplémentaire de 1m<sup>2</sup> et au prix de 21 € le m<sup>2</sup> net vendeur pour les 22 m<sup>2</sup> cédés.

Sur proposition de Madame le Maire,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré par **26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décident :

- D'acquérir la partie de la parcelle AI 88 concernée par le plan d'alignement de la rue des Sapins Verts et appartenant à Madame NOEL au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup>,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANS MIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0730</u> – <u>2020_082</u> – DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

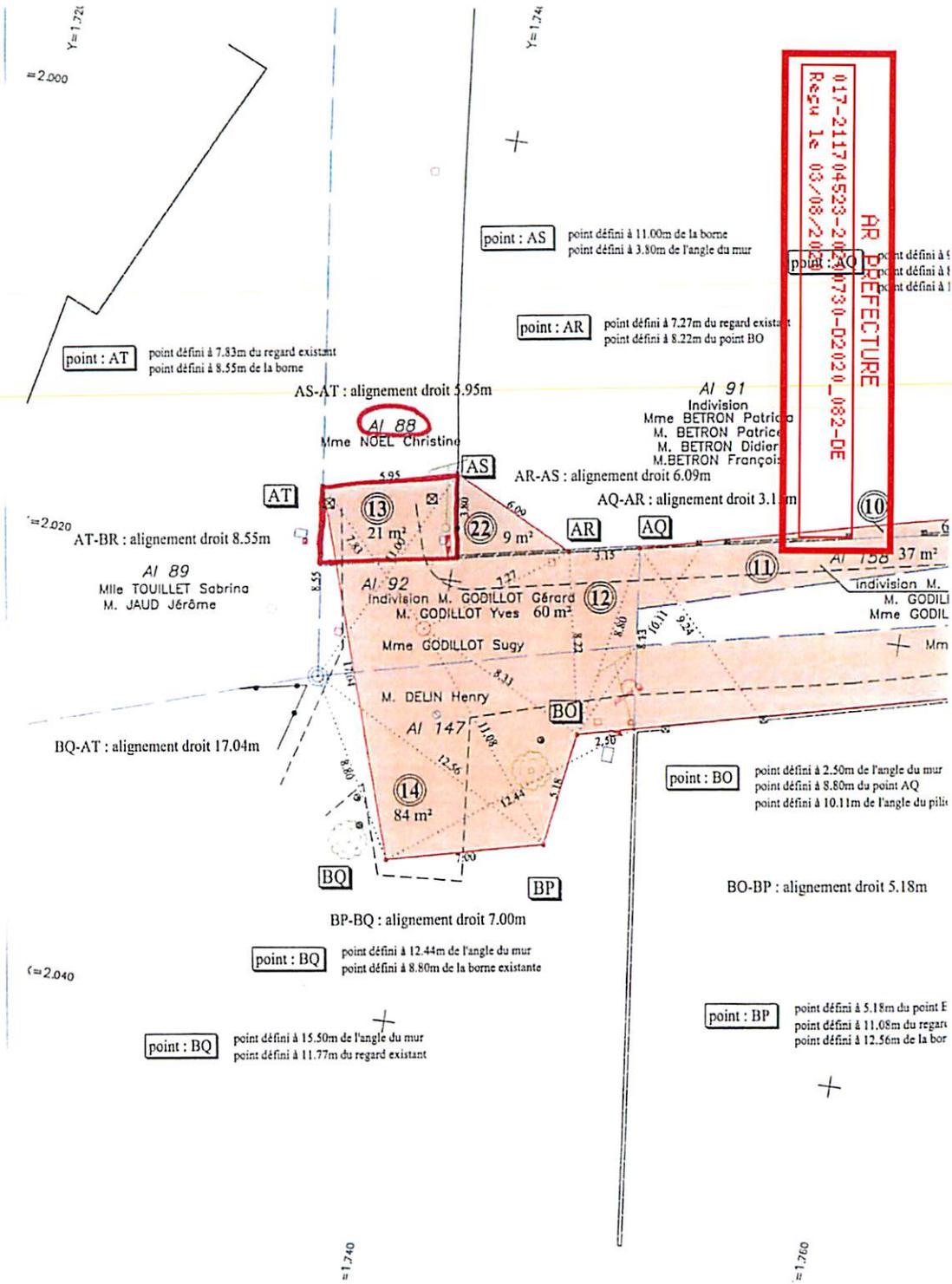
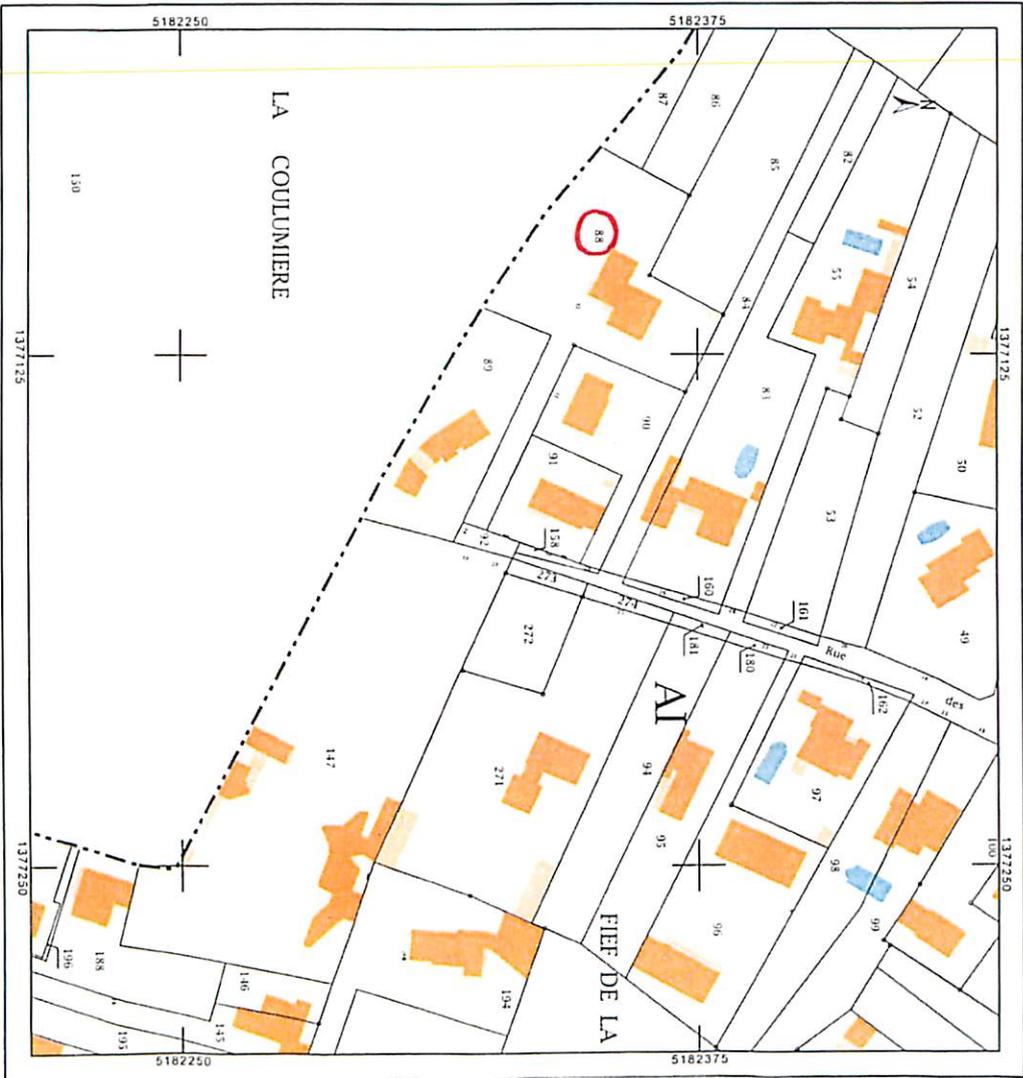
**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**

**CESSION NOEL /**  
**Cne LT**  
**- Ai 88p**

Département : CHARENTE-MARITIME  
 Commune : LA TREMBLADE  
 Section : AI  
 Feuille : 000 AI 01  
 Echelle d'origine : 1/1000  
 Echelle d'édition : 1/1250  
 Date d'édition : 18/05/2020  
 (niveau horizon de Paris)  
 Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visuel sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
 Pôle Topographique et de Gestion Cadastre  
 28 avni De Filly, Réception sur RDV 17020  
 17020 LA TREMBLADE cedex 1  
 tél. 05 46 30 68 04 - fax  
 plog:170.la@charente-maritime.fr finances.gouv.fr

cadastre.gouv.fr  
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics  
 Cet extrait de plan vous est délivré par :



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

Intitulé: <b>Acquisition de la propriété appartenant aux Consorts GODILLOT et cadastrée section AI numéro 92 – Rue des Sapins Verts – Autorisation de signature pour tout document afférent à l'acquisition</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-083</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

*Monsieur DIERES-MONPLAISIR Bernard ne prend pas part au vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la voirie routière,

Considérant le plan d'alignement de la Rue des Sapins Verts approuvé le 28 janvier 2009 ;

Considérant que la parcelle cadastrée section AI numéro 92 appartenant aux Consorts GODILLOT est concernée par le plan d'alignement susvisé pour une superficie de 60 m<sup>2</sup> ;

Considérant la mise à l'alignement à opérer ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant que lors des opérations de bornage pour l'application du plan d'alignement de la rue des Sapins verts, il s'est avéré qu'une stricte application du plan d'alignement approuvé le 28 janvier 2009 entraînerait un décroché entre la propriété DELIN et la propriété JAUD.

Considérant qu'une modification du tracé de la raquette de retournement permettrait d'y remédier, nécessitant une cession supplémentaire de 10 m<sup>2</sup>, s'ajoutant au 60 m<sup>2</sup> prévus initialement par le plan d'alignement ;

Considérant que les Consorts GODILLOT ont donné leur accord pour la cession de la totalité de la parcelle cadastrée au prix de 21 € le m<sup>2</sup> net vendeur.

Sur proposition de Madame le Maire,

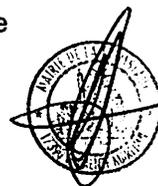
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré par **26 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décident :

- D'acquérir la parcelle AI 92 concernée par le plan d'alignement de la rue des Sapins Verts et appartenant aux Consorts GODILLOT au prix net vendeur de 21 € le m<sup>2</sup>,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>0730</u> -- <u>0820</u> - <u>083</u> ----- -- DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Acquisition d'une partie de la propriété appartenant à Madame Aurélie JOMIER et Monsieur Nicolas PIERRE et cadastrée section AE numéro 413 et réalisation de travaux pris en charge par la commune de La Tremblade en vue de l'agrandissement du pan coupé existant à l'angle de la rue Benjamin Delessert et de la rue des Grigons – 22 rue des Grigons – Autorisation de signature pour tout document afférent à l'acquisition et à la réalisation des travaux</b>	<b>Thème :</b> <b>Urbanisme / Foncier</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-084</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la configuration de l'intersection de la rue Benjamin Delessert et de la rue des Grigons et plus particulièrement le caractère accidentogène du fait d'une visibilité limitée à cette intersection.

Considérant la proposition faite par la commune de La Tremblade à Madame JOMIER Aurélie et Monsieur PIERRE Nicolas, nouveaux propriétaires de la parcelle cadastrée section AE numéro 117, à savoir :

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

- l'acquisition du terrain d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> (parcelle AE 413), nécessaire à l'agrandissement du ménagement du pan coupé existant à l'angle de la rue des Grigons et de la rue Benjamin Delessert au prix de 21 € le m<sup>2</sup>.
- la mise en retrait de la clôture existante sur le linéaire concerné

Considérant l'accord donné par Madame JOMIER Aurélie et Monsieur PIERRE Nicolas par courriel du 6 décembre 2018.

Considérant que la nouvelle numérotation parcellaire issue de la division de la parcelle AE 117 n'a pas été enregistrée par le pôle topographique de gestion cadastrale, dans la mesure où l'acte authentique en la forme administrative régularisant la cession de la parcelle AE 413 n'a pas encore été signé.

Sur proposition de Madame le Maire,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décident :

- D'acquérir une partie de la propriété appartenant à Madame JOMIER Aurélie et Monsieur PIERRE Nicolas, cadastrée section AE numéro 413, d'une superficie de 26 m<sup>2</sup> au prix de 21 € le m<sup>2</sup> et la réalisation de travaux pris en charge par la commune de La Tremblade en vue de l'agrandissement du pan coupé existant – 22 rue des Grigons
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document concernant cette cession.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0130</u> – <u>0020-084</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric VANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

Intitulé: <b>Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section BL numéro 211 par la SCI du casino de La Tremblade – Installation d'un écran anti-bruit relié au bâtiment existant</b>	Thème : <b>Urbanisme / Foncier</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-085</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant que l'installation d'une nouvelle climatisation sur le site du casino de La Tremblade a entraîné des nuisances sonores pour les riverains nécessitant la mise en place d'un écran anti-bruit relié au bâtiment existant.

Considérant le bail à construction signé entre la commune de La Tremblade et la SCI du casino de La Tremblade.

Considérant que la SCI du casino de La Tremblade doit déposer une déclaration préalable avant la réalisation de cet écran anti-bruit.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Sur proposition de madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décide d'autoriser la SCI du casino de La Tremblade à déposer une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section BL numéro 211 en vue de l'installation d'un écran anti-bruit.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0730-0200-085</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme	- Affiché le <u>03/08/2020</u>
Le DGS: Frédéric YVANES	



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

Département :  
CHARENTE MARITIME

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique et de Gestion  
Cadastrale  
26 ave De Fétilly Réception sur RDV  
17020  
17020 La Rochelle cedex 1  
tél. 05 46 30 68 04 -fax  
plgc.170.la-  
rochelle@dafip.finances.gouv.fr

Commune : **AR PREFECTURE**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LA ROCHE-LEZ-AR-PRÉFECTURE  
1376500-20200730-D2020\_085-DE  
Recu le 03/08/2020

Section : BL  
Feuille : 000 BL 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

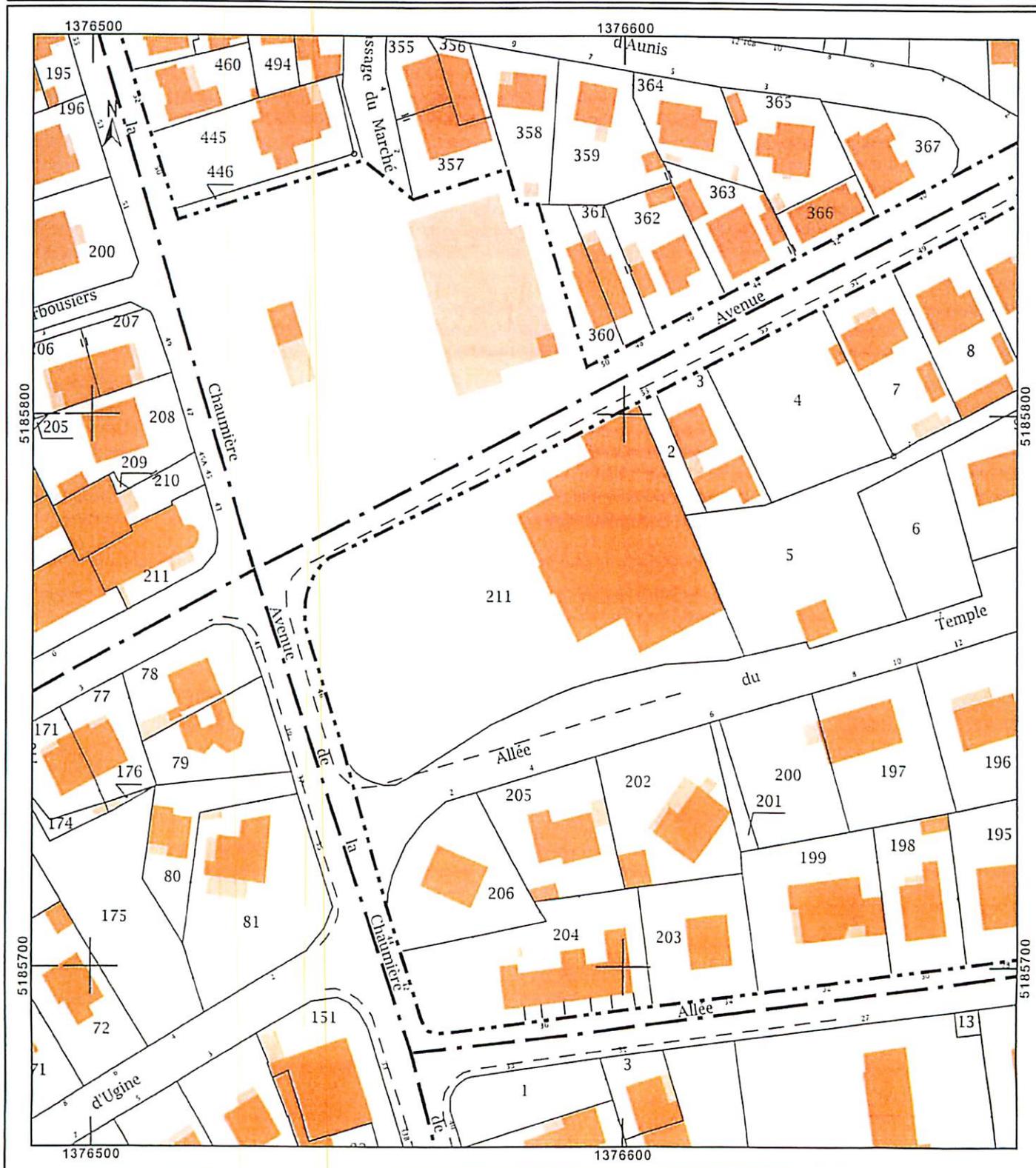
Date d'édition : 18/05/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

**AUTORISATION DÉPÔT  
DECLARATION PREALABLE  
SCI DU CASINO**

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Cession d'une partie des parcelles cadastrées section E numéros 527 – 528 – 529 et 530 – Site de la plateforme conchylicole à Burg Vinaigres SAS – Autorisation de signature pour tout document afférent à la cession</b>	<b>Thème :</b> <b>Urbanisme / Foncier</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-086</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que le projet d'extension de la vinaigrerie nécessite le déplacement de l'aire de stationnement réservée aux véhicules légers sur son site.

Considérant que la commune de La Tremblade dispose de surfaces disponibles à proximité de la vinaigrerie sur le site de la plateforme conchylicole.

Considérant qu'après des échanges entre Burg Vinaigres SAS et la commune de La Tremblade, il a été convenu la cession d'une surface d'environ 2.400 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles cadastrées section E numéros 527 – 528 – 529 et 530. Des opérations de bornage viendront affiner cette surface cédée.

Considérant que cette surface sera exclusivement réservée à l'aménagement d'une aire de stationnement pour les véhicules légers, d'un bassin tampon pour recevoir les eaux

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

pluviales provenant de l'aire de stationnement et à l'installation d'une canalisation d'eaux pluviales en lieu et place du fossé existant si elle est rendue nécessaire par l'aménagement.

Considérant que le prix de cession fixé à 79 200 € net vendeur a été accepté par la société Vinaigres FUCHS par courrier du 29 mai 2020.

Considérant l'avis formulé par les services du Domaine ;

Considérant que Burg Vinaigres SAS prendra à sa charge les frais de bornage et d'acquisition et le coût des aménagements susvisés.

Considérant que l'existence d'un fossé sur l'emprise cédée nécessite la constitution d'une servitude grevant la parcelle cédée pour le passage des eaux de pluie provenant du bassin versant. Cette servitude sera assortie d'un accès pour l'entretien par les services compétents.

Sur proposition de Madame le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention** :

- décide de céder à Burg Vinaigres SAS au prix de 79 200 € net vendeur une partie des parcelles cadastrées section E numéros 527 – 528 – 529 et 530 afin d'aménager une aire de stationnement réservée aux véhicules légers, un bassin tampon et éventuellement l'installation d'une canalisation d'eaux pluviales en lieu et place du fossé existant ;

- autorise madame le maire à signer tous les documents afférents à la cession

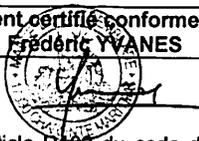
Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0130</u> – <u>02020-086</u> ----- -- DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LE MINISTRE DE LA CHARENTE MARITIME

CHARENTE MARITIME  
AR PREFECTURE  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
Révisé le 03/08/2020

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le Centre des Impôts Foncier suivant :  
Cadastrale  
29 avenue Félix Répaignon sur RDV  
17020 La Rochelle cedex 1  
tél. 05 40 30 00 04 - fax  
locataire@pfi.finances.gouv.fr  
Cet extrait de plan vous est délivré par :  
cadastre.gouv.fr

Coordonnées en projection : RGF93CC40  
©2017, Ministère de l'Action et des  
Collectivités Publiques



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

VILLE DE LA TREMBLADE - RONCE LES BAINS

LA TREMBLADE  
RONCE LES BAINS

Plateforme Conchylicole

Vente de terrain au Profit de la Vinaigrerie

Section E - Parcelles 527 - 528 - 529 - 530



Responsable Dossier	H. Beaufaux	Ech.	1/1000
Dessiné par	D. Poigt	Date	26-05-2020
Vérifié par	H. Beaufaux	Ind.	0
PLAN DE PRINCIPE DE DIVISION Superficie 2400 m <sup>2</sup>			

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Classement dans la voirie communale d'un tronçon du chemin rural reliant la rue Bouffard à la parcelle cadastrée section ZA numéro 132</b> <b>Dénomination de ce tronçon desservant l'opération de logements locatifs sociaux réalisée par Immobilière Atlantic Aménagement – Petite Rue André Létélié</b>	<b>Thème :</b> <b>Urbanisme / foncier</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-087</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.161-1 du Code rural ;

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;

Considérant l'opération de logements locatifs sociaux qui doit être réalisée sur les parcelles cadastrées section ZA numéros 123 et 124 et desservie par une voie à créer sur un chemin rural existant.

Considérant que la voie à créer doit être classée dans le domaine public communal.

Considérant que le classement d'un chemin rural dans la voirie communale ne nécessite pas d'enquête publique.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant qu'une voie communale doit être dénommée pour permettre aux occupants des logements donnant sur cette voie de bénéficier d'une adresse postale.

Considérant qu'il est proposé de dénommer cette voie « Petite Rue André Létélié » en hommage à un écrivain trembladais né en 1825 et décédé en 1891.

Sur proposition de madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décide :

- de classer dans le domaine public communal d'un tronçon du chemin qui doit être aménagé en voie pour permettre l'accès à la rue Bouffard des 10 logements locatifs sociaux à créer sur les parcelles ZA 123 et 124.
- de dénommer cette nouvelle voie « Petite Rue André Létélié ».
- de modifier le tableau de classement unique des voies communales

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>0730</u> -- <u>D2020 083</u> ----- DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Réalisation du transfert des voies privées des Allées des Rainettes, des Salamandres, des Goélands, des Cormorans, des Tamaris, des Seringas, du Bois de Saint Martin, des Lilas, des Mouettes, de Maumusson, de l'impasse du Veau d'Or et d'un tronçon du Boulevard Pasteur par acte authentique en la forme administrative</b>	<b>Thème :</b> <b>Urbanisme / Foncier</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-088</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'Article 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2016-029 en date du 31 Mars 2016 approuvant le principe du transfert d'office de 24 voies privées dans le domaine communal ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2016-191, en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2016, constatant qu'après enquête publique et avis favorable du Commissaire enquêteur, approuvant le principe de transfert de 19 voies privées dans le domaine communal ;

Considérant que les propriétaires des voies des Allées des Rainettes, des Salamandres, des Goélands, des Cormorans, des Tamaris, des Seringas, du Bois de Saint Martin, des Lilas, des Mouettes, de Maumusson, de l'impasse du Veau d'Or et d'un tronçon du Boulevard Pasteur, n'ont pas fait connaître d'opposition à la procédure ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant que par conséquent le transfert peut être réalisé à l'amiable, par actes authentiques établis en la forme administrative, pour chaque propriétaire concerné, actes qui feront l'objet d'une publication après signature auprès du Service de la Publicité Foncière de MARENNES ;

Considérant que le prix de ces cessions s'établit à UN EURO (1,00 €), payable après accomplissement des formalités de publicité foncière ;

Considérant que Madame le Maire recevant les actes authentiques, Monsieur Emmanuel DAUGY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, aura délégation de signature pour représenter la commune lors de la réalisation des acquisitions relatives aux Allées, Impasse et Boulevard susmentionnés ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décide :

- D'accepter le transfert amiable des voies privées des Allées des Rainettes, des Salamandres, des Goélands, des Cormorans, des Tamaris, des Seringas, du Bois de Saint Martin, des Lilas, des Mouettes, de Maumusson, de l'impasse du Veau d'Or et d'un tronçon du Boulevard Pasteur, par voie d'actes authentiques en la forme administrative,
- D'accepter le transfert de propriété pour chaque propriétaire au prix d'UN EURO (1,00 €) payable après accomplissement des formalités de publicité foncière ;
- D'autoriser Madame le Maire, Madame Laurence OSTA-AMIGO, et son adjoint Monsieur Emmanuel DAUGY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer toutes les pièces nécessaires ;

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0130 – 07022 – 088</u> – DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Intitulé: <b>Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2019</b>	Thème : <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-089</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles de la comptabilité publique applicables aux communes ;

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable public accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites dans ses écritures.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Considérant la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, valide les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019, par le comptable public, visés par l'ordonnateur.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>0730-02020089</u> ----- - <u>08</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26

Intitulé: <b>Approbation des comptes administratifs - exercice 2019</b>	Thème : <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-090</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles de la comptabilité publique applicables aux communes ;

Madame le maire conformément aux termes de l'article L 2121-14 du code général des collectivités locales fait procéder à l'élection d'un président de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Le scrutin effectué, M. MULLON Alain est installé(e) dans ses fonctions de présidence de séance.

Le président de séance élu ouvre le débat concernant la présentation des comptes administratifs de l'exercice écoulé du budget principal et des budgets annexes qui s'y rattachent.

Madame le maire se retire de la salle du conseil municipal.

Le président de séance élu propose de faire procéder à l'approbation du compte administratif de l'exercice budgétaire 2019 dressés par madame Laurence Osta-Amigo maire.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs dont les résultats définitifs s'établissent ainsi :

**Budget principal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 442 042,48		439 702,66		1 881 745,14
Opérations de l'exercice	6 633 116,21	7 280 275,98	2 030 633,88	1 783 943,65	8 663 750,09	9 064 219,63
<b>Totaux</b>	<b>6 633 116,21</b>	<b>8 722 318,46</b>	<b>2 030 633,88</b>	<b>2 223 646,31</b>	<b>8 663 750,09</b>	<b>10 945 964,77</b>
Résultats de clôture		2 089 202,25		193 012,43		2 282 214,68
Reste à réaliser			1 471 670,00	137 000,00	1 471 670,00	137 000,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>6 633 116,21</b>	<b>8 722 318,46</b>	<b>3 502 303,88</b>	<b>2 360 646,31</b>	<b>10 135 420,09</b>	<b>11 082 964,77</b>
Résultats définitifs		2 089 202,25	1 141 657,57			947 544,68

**Budget annexe « zone de mouillage »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 898,49		12 017,17		18 915,66
Opérations de l'exercice	27 372,90	23 089,38	11 160,19	9 638,97	38 533,09	32 728,35
<b>Totaux</b>	<b>27 372,90</b>	<b>29 987,87</b>	<b>11 160,19</b>	<b>21 656,14</b>	<b>38 533,09</b>	<b>51 644,01</b>
Résultats de clôture		2 614,97		10 495,95		13 110,92
Reste à réaliser	0,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>27 372,90</b>	<b>29 987,87</b>	<b>18 660,19</b>	<b>21 656,14</b>	<b>46 033,09</b>	<b>51 644,01</b>
Résultats définitifs		2 614,97		2 995,95		5 610,92

**Budget annexe « plateforme Ostréicole »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		118 720,67		5 730,11		124 450,78
Opérations de l'exercice	167 991,62	132 263,21	65 237,00	43 346,45	233 228,62	175 609,66
<b>Totaux</b>	<b>167 991,62</b>	<b>250 983,88</b>	<b>65 237,00</b>	<b>49 076,56</b>	<b>233 228,62</b>	<b>300 060,44</b>
Résultats de clôture		82 992,26	16 160,44			66 831,82
Reste à réaliser	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>167 991,62</b>	<b>250 983,88</b>	<b>80 237,00</b>	<b>49 076,56</b>	<b>248 228,62</b>	<b>300 060,44</b>
Résultats définitifs		82 992,26	31 160,44			51 831,82

**Budget annexe « phare de la Coubre »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		86 934,18		2 143,00		89 077,18
Opérations de l'exercice	241 088,08	285 824,33	53 633,54	50 538,83	294 721,62	336 363,16
<b>Totaux</b>	<b>241 088,08</b>	<b>372 758,51</b>	<b>53 633,54</b>	<b>52 681,83</b>	<b>294 721,62</b>	<b>425 440,34</b>
Résultats de clôture		131 670,43	951,71			131 670,43
Reste à réaliser	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>241 088,08</b>	<b>372 758,51</b>	<b>66 133,54</b>	<b>52 681,83</b>	<b>307 221,62</b>	<b>425 440,34</b>
Résultats définitifs		131 670,43	13 451,71			118 218,72

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

**Budget annexe « Centre nautique Charline Picon »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 799,14	8 781,80			16 017,34
Opérations de l'exercice	197 282,07	189 998,61	46 926,25	57 334,64	244 208,32	247 333,25
<b>Totaux</b>	<b>197 282,07</b>	<b>214 797,75</b>	<b>55 708,05</b>	<b>57 334,64</b>	<b>244 208,32</b>	<b>263 350,59</b>
Résultats de clôture		17 515,68		1 626,59		19 142,27
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>197 282,07</b>	<b>214 797,75</b>	<b>55 708,05</b>	<b>57 334,64</b>	<b>244 208,32</b>	<b>263 350,59</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>17 515,68</b>		<b>1 626,59</b>		<b>19 142,27</b>

**Budget annexe « Lotissement de la Sibonnerie »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	197 466,94	0,00	197 466,94	
Opérations de l'exercice	211 104,77	0,00	211 104,76	197 466,94	422 209,53	197 466,94
<b>Totaux</b>	<b>211 104,77</b>	<b>211 104,76</b>	<b>408 571,70</b>	<b>197 466,94</b>	<b>619 676,47</b>	<b>197 466,94</b>
Résultats de clôture	0,01		211 104,76		211 104,77	0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>211 104,77</b>	<b>211 104,76</b>	<b>408 571,70</b>	<b>197 466,94</b>	<b>619 676,47</b>	<b>197 466,94</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,01</b>		<b>211 104,76</b>		<b>211 104,77</b>	

**Budget annexe « Régie des Energies Renouvelables »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
Résultats de clôture		0,00		0,00		0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**Présentation consolidée**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	1 679 394,96	206 248,74	459 592,94	206 248,74	2 138 987,90
Opérations de l'exercice	7 477 955,65	8 122 556,27	2 436 552,62	2 162 269,48	9 914 508,27	10 284 825,75
<b>Totaux</b>	<b>7 477 955,65</b>	<b>9 801 951,23</b>	<b>2 642 801,36</b>	<b>2 621 862,42</b>	<b>10 120 757,01</b>	<b>12 423 813,65</b>
Résultats de clôture		2 323 995,58	20 938,94			2 303 056,64
Reste à réaliser	0,00	0,00	1 506 670,00	137 000,00	1 506 670,00	137 000,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>7 477 955,65</b>	<b>9 801 951,23</b>	<b>4 149 471,36</b>	<b>2 758 862,42</b>	<b>11 627 427,01</b>	<b>12 560 813,65</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>2 323 995,58</b>	<b>1 390 608,94</b>			<b>933 386,64</b>

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **20 voix Pour 0 voix Contre et 6 Abstentions (MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, FARA Isabelle, GANNE Joël)**, arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

Madame Laurence Osta-Amigo revient dans la salle du conseil municipal.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 - 211704523 -- 2020 <u>0130-2020-090</u> ----- <u>05</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric <b>YANES</b>	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

AR PREFECTURE

017-211704523-20200730-D2020\_090-BF  
Regu le 03/08/2020



LA TREMBLADE  
RONCE LES BAINS

# Présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2019

## 1) Éléments de contexte

Le budget de la commune de La Tremblade se structure de la façon suivante :

- Un budget principal pour les activités générales de la commune
- Des budgets annexes pour les activités spécifiques :
  - Budget « zone de mouillage »
  - Budget « plateforme ostréicole »
  - Budget « Phare de la Coubre »
  - Budget « Centre nautique Charline Picon »
  - Budget « Lotissement communal de la Sibonnerie »
  - Budget « Energies renouvelables »

La commune de La Tremblade comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2019 4.554 habitants (source INSEE).

La commune est particulièrement impactée par son attractivité touristique. D'un point de vue démographique La Tremblade est assimilée à une commune de 10.000 à 20.000 habitants. Cet élément est à prendre en compte dans l'analyse des comptes communaux.

## 2) Priorités du budget 2019

Les lignes directrices du budget 2019 étaient les suivantes :

- Maintenir le niveau et la qualité des services rendus au public ;
- Poursuivre l'effort d'investissement ;
- Anticiper la fin de la convention « maîtrise foncière des emprises nécessaires à l'extension du port chenal » liant la commune à l'E.P.F. en achetant à cet établissement deux biens acquis dans le cadre de la convention.
- Diminuer le niveau d'endettement de la commune.

## 3) Résultats du compte administratif du budget principal.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 442 042,48		439 702,66		1 881 745,14
Opérations de l'exercice	6 633 116,21	7 280 275,98	2 030 633,88	1 783 943,65	8 663 750,09	9 064 219,63
<b>Totaux</b>	<b>6 633 116,21</b>	<b>8 722 318,46</b>	<b>2 030 633,88</b>	<b>2 223 646,31</b>	<b>8 663 750,09</b>	<b>10 945 964,77</b>
Résultats de clôture		2 089 202,25		193 012,43		2 282 214,68
Reste à réaliser			1 471 670,00	137 000,00	1 471 670,00	137 000,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>6 633 116,21</b>	<b>8 722 318,46</b>	<b>3 502 303,88</b>	<b>2 360 646,31</b>	<b>10 135 420,09</b>	<b>11 082 964,77</b>
Résultats définitifs		2 089 202,25	1 141 657,57			947 544,68

## 4) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution et structure

### Les dépenses de fonctionnement

	Montants 2019	Evolution par rapport à l'année 2018 en %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6.278.973 €</b>	<b>+ 1.91 %</b>
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3.644.179 €	+ 2.40 %
Charges à caractère général (chap 011)	1.701.587 €	+ 1,39%
Contingents et participations obligatoires (art 655)	59.420 €	+ 4.76 %
Subventions versées (art 657)	288.568 €	+ 10.58
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	193.015 €	- 0.09 %
Intérêts de la dette (art 66111)	141.272 €	- 9.92 %
Charges exceptionnelles	42.500 €	- 17.27 %
Atténuation de produits	212.512 €	+ 3.57 %

### Les recettes de fonctionnement

	Montants 2019	Evolution par rapport à l'année 2018 en %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7.235.761 €</b>	<b>+ 0.83 %</b>
Produit des contributions directes (art 73111 & 7318)	3.776.434 €	+ 2.99 %
Fiscalité indirecte	872.418 €	+ 7.93 %
Dotations	1.626.110 €	- 2.24 %
Atténuation de charges (chap 013)	139.919 €	+ 6.46 %
Autres recettes	820.880 €	- 9.39 %

AR PREFECTURE

017 21 17 45 93 2020/754 82424 094 BF  
Les dépenses d'investissement  
Reçu le 03/08/2020

	Montants 2019	Evolution par rapport à l'année 2018 en %
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1.559.665 €</b>	<b>- 38.79 %</b>
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	846.739 €	- 43.47 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	543.338 €	- 43.25 %
Dépenses diverses	169.588 €	+ 83.10 %

### Détail des dépenses d'équipement par opération

Opération	Libellé de l'opération	Budget total dont restes à réaliser n-1	Mandat émis	Restes à réaliser
145	VOIRIE	802 150,00 €	437 084,61 €	259 210,00 €
146	RESEAUX	344 400,00 €	108 900,86 €	45 200,00 €
232	BATIMENTS	160 057,00 €	51 124,21 €	35 260,00 €
239	SPORTS LOISIRS	529 300,00 €	84 110,05 €	436 800,00 €
253	URBANISME	676 000,00 €	16 126,36 €	657 800,00 €
264	MAIRIE	60 300,00 €	32 424,26 €	26 300,00 €
282	ECOLES	8 458,00 €	6 933,08 €	0,00 €
343	ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	129 600,00 €	110 035,57 €	11 100,00 €
	Total	2 710 265,00 €	846 739,00 €	1 471 670,00 €

(Hors opérations d'ordre et financière)

### Les recettes d'investissement

	Montants 2019	Evolution par rapport à l'année 2018 en %
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>546.769 €</b>	<b>- 63.30 %</b>
FCTVA (art 10222)	294.970 €	- 6.18 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	0 €	- 100%
Taxe d'urbanisme	119.799 €	- 23.09 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0 €	- 100 %
Recettes diverses	132.000 €	+ 20.88 %

### Détail des recettes d'équipement par opération

Opération	Libellé de l'opération	Budget total dont restes à réaliser n-1	réalisé	Restes à réaliser
145	VOIRIE	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
146	RESEAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €
232	BATIMENTS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
239	SPORTS LOISIRS	208 500,00 €	0,00 €	137 000,00 €
253	URBANISME	0,00 €	0,00 €	0,00 €
264	MAIRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
282	ECOLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
343	ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total	233 500,00 €	0,00 €	137 000,00 €

(hors opérations d'ordre et financière)

## 5) Résultats de clôture et niveau de l'épargne

Résultat de clôture de l'année (au 31 décembre) : **2.089.202 €**

- Epargne de gestion : **1.068.478 €**

*Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.*

- Epargne brute : **948.139 €**

*Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.*

- Epargne nette : **404.801 €**

*Epargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.*

## 6) Niveau d'endettement de la commune en 2019

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2019,

Le capital restant dû au capital d'emprunt restant dû au 31 décembre est de **3.995.443 €**

Le capital remboursé en 2019 s'élève à **543.338 €**

Le ratio encours de dette par habitant s'élève à **581 € / habitant**.

## 7) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est appréciée par l'intermédiaire du ratio de désendettement.

Celui-ci détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

En 2019, la capacité de désendettement s'établit à **4,2 ans**.

AR PREFECTURE

017-211704523-20200730-D2020\_090-BF

Reçu le 03/08/2020

## 8) Niveaux des taux d'imposition

Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
12,21 %	24,72 %	85,83 %

## 9) Principaux ratios financiers

Dépenses réelles de fonctionnement / population	1370 €/hab.
Produit des impositions directes / population	782 €/hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population	1589 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	194 €/hab
Encours de la dette / population	877 €/hab
Dotations globales de fonctionnement / population	324 €/hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58.37 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	93.77 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12.21 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	55.21 %

## 10) Effectifs de la commune et charges de personnel

Au 31 décembre 2019, les effectifs des services municipaux se répartissaient de la façon suivante :

***Au 31 décembre 2019, les effectifs des services municipaux se répartissaient de la façon suivante :***

### **Budget principal :**

- ***80 agents titulaires et stagiaires représentant 78.63 équivalent temps plein (E.T.P.)***
- ***3 agents en C.D.I. (3 E.T.P. au centre nautique Charline Picon).***
- ***6 agents non titulaire (5,16 E.T.P., Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-1)***
- ***2 agents non titulaire (2 E.T.P. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-1°)***
- ***1 agent non titulaire (1 E.T.P. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-3-2°)***
- ***1 agent non titulaire (1 E.T.P., Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-2°)***
- ***1 agent non titulaire (0.91 E.T.P., Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-2)***
- ***3 agents vacataires***

### **Budget annexe 'Plateforme ostréicole' :**

- ***1 agent titulaire***

AR PREFECTURE

017-211704523-20200730-D2020\_090-BF

Reçu le 03/08/2020

## 11) Résultats des comptes administratifs des budgets annexes et présentation consolidée

### Budget annexe « Zone de mouillage »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 898,49		12 017,17		18 915,66
Opérations de l'exercice	27 372,90	23 089,38	11 160,19	9 638,97	38 533,09	32 728,35
<b>Totaux</b>	<b>27 372,90</b>	<b>29 987,87</b>	<b>11 160,19</b>	<b>21 656,14</b>	<b>38 533,09</b>	<b>51 644,01</b>
Résultats de clôture		2 614,97		10 495,95		13 110,92
Reste à réaliser	0,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>27 372,90</b>	<b>29 987,87</b>	<b>18 660,19</b>	<b>21 656,14</b>	<b>46 033,09</b>	<b>51 644,01</b>
Résultats définitifs		2 614,97		2 995,95		5 610,92

### Budget annexe « plateforme ostréicole »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		118 720,67		5 730,11		124 450,78
Opérations de l'exercice	167 991,62	132 263,21	65 237,00	43 346,45	233 228,62	175 609,66
<b>Totaux</b>	<b>167 991,62</b>	<b>250 983,88</b>	<b>65 237,00</b>	<b>49 076,56</b>	<b>233 228,62</b>	<b>300 060,44</b>
Résultats de clôture		82 992,26	16 160,44			66 831,82
Reste à réaliser	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>167 991,62</b>	<b>250 983,88</b>	<b>80 237,00</b>	<b>49 076,56</b>	<b>248 228,62</b>	<b>300 060,44</b>
Résultats définitifs		82 992,26	31 160,44			51 831,82

### Budget annexe « phare de la Coubre »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		86 934,18		2 143,00		89 077,18
Opérations de l'exercice	241 088,08	285 824,33	53 633,54	50 538,83	294 721,62	336 363,16
<b>Totaux</b>	<b>241 088,08</b>	<b>372 758,51</b>	<b>53 633,54</b>	<b>52 681,83</b>	<b>294 721,62</b>	<b>425 440,34</b>
Résultats de clôture		131 670,43	951,71			131 670,43
Reste à réaliser	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>241 088,08</b>	<b>372 758,51</b>	<b>66 133,54</b>	<b>52 681,83</b>	<b>307 221,62</b>	<b>425 440,34</b>
Résultats définitifs		131 670,43	13 451,71			118 218,72

### Budget annexe « Centre nautique Charline Picon »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 799,14	8 781,80			16 017,34
Opérations de l'exercice	197 282,07	189 998,61	46 926,25	57 334,64	244 208,32	247 333,25
<b>Totaux</b>	<b>197 282,07</b>	<b>214 797,75</b>	<b>55 708,05</b>	<b>57 334,64</b>	<b>244 208,32</b>	<b>263 350,59</b>
Résultats de clôture		17 515,68		1 626,59		19 142,27
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>197 282,07</b>	<b>214 797,75</b>	<b>55 708,05</b>	<b>57 334,64</b>	<b>244 208,32</b>	<b>263 350,59</b>
Résultats définitifs		17 515,68		1 626,59		19 142,27

AR PREFECTURE

**Budget annexe « Lotissement communal la Sibonnerie »**01.01.244533-2020-0730-00001-01-1-5F  
Reçu le 03/08/2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	197 466,94	0,00	197 466,94	
Opérations de l'exercice	211 104,77	0,00	211 104,76	197 466,94	422 209,53	197 466,94
<b>Totaux</b>	<b>211 104,77</b>	<b>211 104,76</b>	<b>408 571,70</b>	<b>197 466,94</b>	<b>619 676,47</b>	<b>197 466,94</b>
Résultats de clôture	0,01		211 104,76		211 104,77	0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>211 104,77</b>	<b>211 104,76</b>	<b>408 571,70</b>	<b>197 466,94</b>	<b>619 676,47</b>	<b>197 466,94</b>
Résultats définitifs	0,01		211 104,76		211 104,77	

**Budget annexe « Régie des renouvelables »**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
Résultats de clôture		0,00		0,00		0,00
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
Résultats définitifs		0,00		0,00		0,00

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Affectation des résultats de l'exercice 2019</b>	<b>Thème :</b> <b>Finances Locales</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-091</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles de la comptabilité publique applicables aux communes ;

Considérant les résultats définitifs tels qu'ils résultent du compte administratif tenu par l'ordonnateur et du compte de gestion tenu par le comptable municipal ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **21 voix Pour 0 voix Contre et 6 Abstentions (MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, FARA Isabelle, GANNE Joël)**, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

**Budget principal de la Commune**

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) de 193.012,43 € et des restes à réaliser en dépenses (1.471.670 €) et en recettes (137.000 €), soit un déficit de 1.141.657,57 €

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Compte tenu que la section de fonctionnement présente un résultat positif de 2.089.202,25 €

Décision d'affectation :

- 002 : + 947.544,25 €
- 1068 : 1.141.658 €
- 001 : + 193.012,43 €

**Budget annexe Zone de mouillage**

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) de 10.495,95 € et des restes à réaliser en dépenses (7.500 €), soit un déficit de 2.995,95 €

Compte tenu que la section de fonctionnement présente un résultat positif de 2.614,97 €.

Décision d'affectation :

- 002 : + 2.614,97 €
- 1068 : néant
- 001 : + 10.495,95 €

**Budget annexe plateforme ostréicole**

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) de 16.160,44 € et des restes à réaliser en dépenses (15.000 €) soit un déficit de 31.160,44 €.

Compte tenu que la section de fonctionnement présente un résultat positif de 82.992,26 €

Décision d'affectation :

- 002 : + 51.831,26 €
- 1068 : 31.161 €
- 001 : - 16.160,44 €

**Budget annexe Boutique du phare de la Coubre**

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) 1.191,29 € et des restes à réaliser en dépenses (12.500 €) soit un déficit de 13.451,71 €.

Compte tenu que la section de fonctionnement présente un résultat positif de 131.670,43 €

Décision d'affectation :

- 002 : + 120.361,43 €
- 1068 : 13.452 €
- 001 : - 951.71 €

**Budget annexe Centre nautique Charline Picon**

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) 1.626,59 €

Compte tenu que la section de fonctionnement présente un résultat positif de 17.515,68 €

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Décision d'affectation :

- 002 : + 17.515,68 €
- 1068 : néant
- 001 : + 1.626,59 €

**Budget annexe Lotissement La Sibonnerie**

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit) 211.104,76 €

Compte tenu que la section de fonctionnement présente un résultat déficitaire de 0,01 €

Décision d'affectation :

- 002 : - 0,01 €
- 1068 : néant
- 001 : - 211.104,76 €

**Budget annexe Régie des Energies Renouvelables**

Compte tenu du solde d'exécution de la section d'investissement en équilibre

Compte tenu que la section de fonctionnement présente un résultat de 0 €

Décision d'affectation :

- 002 : 0 €
- 1068 : néant
- 001 : 0 €

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>0730</u> -- <u>02020_091</u> ----- <u>2€</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DCS Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Rapport d'orientation budgétaire – Vote du Conseil municipal</b>	<b>Thème :</b> <b>Finances Locales</b>
<b>Type:</b> <b>Débat</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-092</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en matière de finances locales ;

Considérant le document servant de support au débat d'orientation budgétaire ;

Considérant les échanges ayant lieu entre les élus municipaux ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, constate qu'un débat d'orientation budgétaire a été organisé ce jour en séance du conseil municipal.

Au cours de cette séance les élus municipaux ont effectivement été informés des finances communales sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire figurant ci-dessous.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

**Rapport d'Orientation Budgétaire**

Cadre réglementaire

Institué par la loi « Administration territoriale de la République » (A.T.R.) du 6 février 1992 et codifié à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le D.O.B. permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective). A ce titre, il a vocation à renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi « NOTRe », promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) a ainsi été modifié et précise désormais que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. ».

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont nécessité une adaptation des règles en matière budgétaire. Plusieurs ordonnances ont été prises en Conseil des Ministres le 25 mars 2020.

Il a ainsi été précisé que :

- L'adoption du compte administratif 2019 pourra se faire jusqu'au 31 juillet 2020.
- L'adoption du budget primitif 2020 pourra se faire jusqu'au 31 juillet 2020.
- Les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire et à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

En outre, en matière fiscale la date limite de vote des taux des impôts locaux (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI...) a été reportée du 31 mars au 3 juillet 2020 pour les collectivités territoriales. Pour les conseils municipaux qui ne se sont pas prononcés avant cette date, ce qui est le cas de la commune de La Tremblade, il est prévu que les taux de 2019 soient appliqués en 2020 à l'identique.

L'Etat a prévu un dispositif de compensation des recettes fiscales et domaniales dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative. Ce dispositif doit permettre une compensation des pertes de recettes dues à la crise sanitaire.

A la date du 21 juillet 2020, le texte est en cours d'examen. Le projet de loi a été adopté le 19 juillet 2020 par le Sénat en première lecture avec modifications.

Contexte économique

Avant que n'éclate l'épidémie de COVID-19, l'activité était restée plutôt atone, mais les indicateurs avaient amorcé une stabilisation, voire une amélioration, à la fois dans l'industrie et les services. Les conditions financières s'étaient également améliorées à la suite des mesures prises pour donner un tour plus accommodant à la politique monétaire et relâcher les tensions dans la politique commerciale. Selon de premières estimations, la

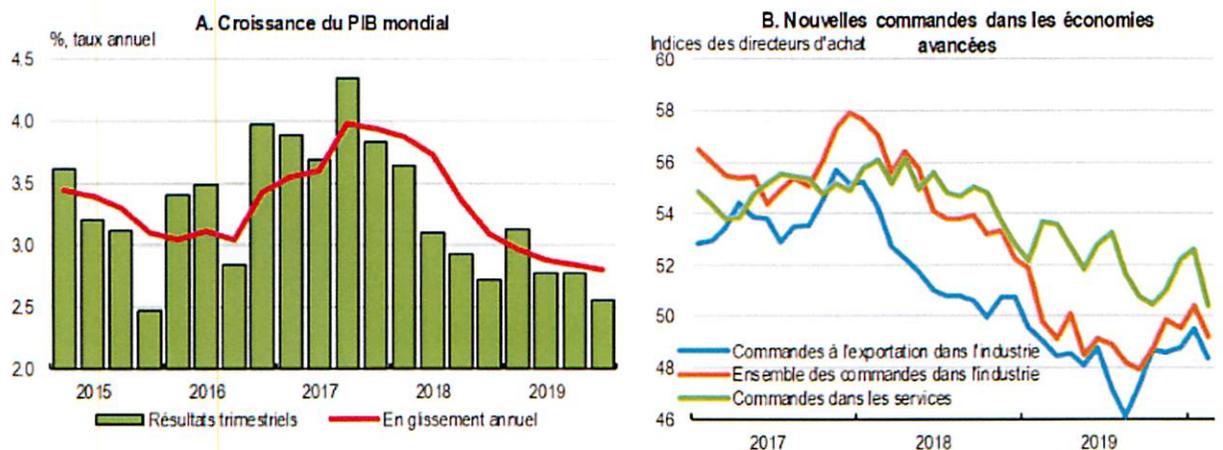
Cachet et signature

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

croissance du PIB mondial semble avoir nettement ralenti au quatrième trimestre de 2019, des mouvements de grève, des troubles sociaux et des catastrophes naturelles ayant perturbé l'activité dans un certain nombre de pays.

La croissance est restée proche de son niveau tendanciel aux États-Unis, tandis que la demande a nettement fléchi au Japon à la suite du relèvement de la taxe sur la consommation en octobre, et qu'elle est restée fragile dans les économies fortement exposées au ralentissement des échanges mondiaux, dont l'Allemagne. La croissance est restée en demi-teinte dans de nombreuses économies de marché émergentes, le PIB diminuant lentement en Chine, et l'importance des créances douteuses ou litigieuses, ajoutée au surendettement affiché dans les bilans des entreprises, pesant sur l'investissement en Inde.



Depuis le déclenchement de l'épidémie en janvier, dont l'épicentre se situait dans la province de Hubei en Chine, la pandémie s'est étendue à la quasi-totalité des pays, mettant à l'arrêt certaines économies ou secteurs d'activités.

L'économie a été durablement et est fortement impactée. Les prévisions se fondent sur l'hypothèse selon laquelle l'épidémie atteindra son pic au premier trimestre de 2020, avec une reprise graduelle tout au long du deuxième trimestre, à la faveur d'un assouplissement notable des politiques macroéconomiques nationales. Alliés à la dégradation des conditions financières mondiales en résultant et à la recrudescence des incertitudes, ces effets devraient peser sur la croissance du PIB mondial au début de l'année, et peut-être la faire glisser en deçà de zéro au premier trimestre de 2020.

Même si les effets de COVID-19 se dissipent progressivement tout au long de l'année 2020, les simulations réalisées à titre indicatif laissent penser que la baisse de la croissance mondiale pourrait aller jusqu'à ½ point de pourcentage cette année.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

La Loi de Finances publiques 2020

La loi de finances 2020 peut se décomposer en 4 grands axes en ce qui concerne les mesures s'intéressant aux collectivités territoriales et plus particulièrement à la commune de La Tremblade.

1. La suppression de la Taxe d'habitation (T.H.) sur la résidence principale
2. La programmation de la révision des valeurs locatives (RVLLH)
3. L'augmentation des concours financiers de l'État aux CT
4. Autres mesures impactant les collectivités territoriales.

1. SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Poursuite du processus entamé en 2018 :

Disparition de la TH sur les résidences principales pour 80% des contribuables dès 2020 et disparition totale d'ici 2023 :

- 2020 : 100% des 80% des premiers contribuables seront exonérés de la TH (après 30% en 2018 et 65% en 2019).
- 2021 : début de l'exonération pour les 20% restant, d'abord le premier tiers.
- 2022 : suite de l'exonération, 2/3 des 20% restant.
- 2023 : dernier tiers et exonération totale.

Mécanisme de compensation « à l'euro près » :

Pour les communes, compensation par transfert de la T.F.P.B. départementale avec coefficient correcteur évolutif en fonction de la richesse des collectivités (péréquation entre communes surcompensées et sous compensées).

Montant compensation calculé en fonction des bases de TH de 2020 revalorisées de 0,9%, et en fonction des taux de TH de 2017.

- Les taux votés par les conseils municipaux et communautaires sont donc « annulés » par le PLF 2020.
- Le produit de la TH issu des 20% de contribuables continuant de s'en acquitter est transféré dès 2020 à l'État qui y applique les bases et taux révisés en 2018 et 2019.
- Le PLF confirme le maintien de la TH 'résidence secondaire' et de la TH 'logements vacants'

2. RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION (RVLLH)

Le PLF annonce la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation :

La révision interviendra à partir de 2023 avec la déclaration des loyers pratiqués par les bailleurs aux services fiscaux.

Les nouvelles valeurs ne s'appliqueront qu'au 1er janvier 2026 après étude des déclarations, analyse du marché locatif et redéfinition des secteurs et tarifs par les commissions locales des impôts directs (CCID ou CIID).

Le PLF facilite la révision des valeurs locatives des locaux professionnels :

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Le calendrier de révision est modifié, la révision du coefficient de localisation aura lieu désormais tous les 2 ans.

De plus la révision des paramètres collectifs d'évaluation des valeurs locatives interviendra désormais 2 ans après le renouvellement des conseils municipaux.

Enfin en cas de désaccord entre la commission départementale des valeurs locatives et la commission communale des impôts direct ou commission intercommunale des impôts direct, ce sera au préfet de trancher.

**3. ÉVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

L'enveloppe globale de la DGF est gelée en 2020 (comme 2018 et 2019), à 26,9 Md€. En interne, augmentation des éléments de péréquation des communes de 180M€ (90 M€ pour la DSU et 90 M€ pour la DSR).

Le mécanisme permettant de répartir la DGF des Communes au sein d'un EPCI de manière différente du droit commun est rénové : il est possible de mettre en œuvre une redistribution adaptée à la situation locale décidée par les élus sous condition d'un accord préalable et explicite du maire.

Décalage de l'entrée en vigueur de la réforme de l'automatisation du FCTVA :

Entrée en vigueur reportée à 2021. Le report est dû à une augmentation du surcoût occasionné par l'entrée en vigueur de la réforme que l'État ne souhaite pas supporter seul au détriment de son budget.

Hausse de plus de 600 M€ des concours financiers :

- Progression du FCTVA +351 M€
- Progression de la TVA des régions +128 M€
- Accompagnement des régions à la réforme de l'apprentissage +72 M€
- Maintien du soutien à l'investissement local (DETR, DSIL).

Réduction des variables d'ajustement :

Variation de -120 M€ répartie entre les collectivités territoriales :

- 38 M€ pour le bloc communal
- 10 M€ pour les départements
- 72 M€ pour les régions

Silence sur le FPIC :

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stabilisé en 2020 par rapport à 2019 (1 Md€), les modalités de répartition ne changent pas.

Année du retour à la normale dans le domaine des garanties pour sortie d'éligibilité. Rien n'est précisé dans le PLF sur la fin des garanties.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

**4. AUTRES MESURES IMPACTANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Suppression de la taxe commerciale sur les activités non salariées saisonnières :

Cette suppression ne sera pas compensée ce qui pourra avoir un impact non négligeable pour les communes à forte activité saisonnière qui l'avaient mise en place.

Suppression de l'exonération de TICPE pour les véhicules non routiers :

L'exonération partielle sur le gazole non routier et les gaz pétrole liquéfiés sera supprimée sur 3 ans à partir de juillet 2020.

Compensation partielle par mécanisme de suramortissement. Cela ne concerne pas les secteurs agricole et ferroviaire.

Généralisation et centralisation des indemnités de comptable public :

La liberté de choix des organes délibérants des collectivités dans l'attribution de primes aux comptables publics dans leur activité de conseil leur est retirée.

L'État annonce qu'il prend la charge de cette indemnité mais prévoit d'en assurer le financement par un prélèvement supplémentaire sur les variables d'ajustement des collectivités.

Cette opération réduit alors les ressources des collectivités et a pour effet de généraliser cette charge à toutes les collectivités ainsi que de la rendre obligatoire.

Les grandes masses financières

**Le budget principal**

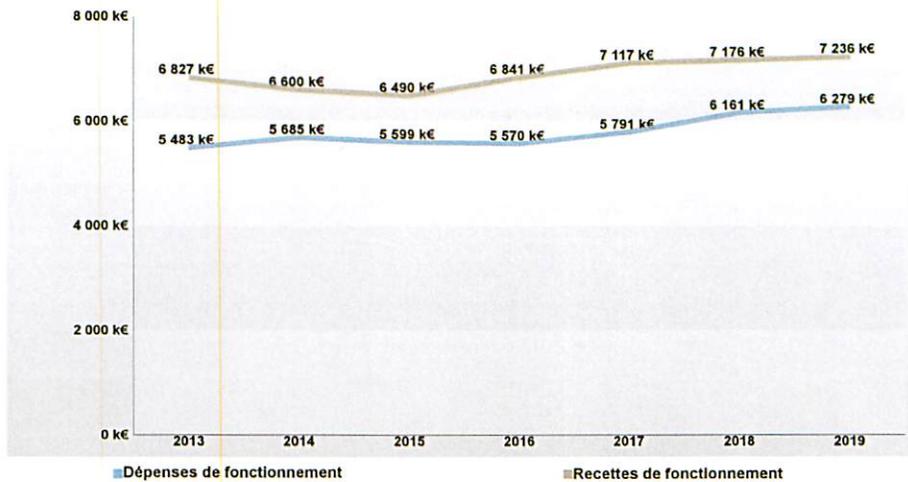
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	6 490 175	6 841 147	7 116 578	7 175 716	7 235 762
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	5 599 150	5 570 441	5 791 387	6 161 023	6 278 972
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	1 412 911	1 784 328	1 654 963	1 489 894	546 770
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	2 578 222	2 654 006	2 583 822	2 548 075	1 559 665

Cachet et signature

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

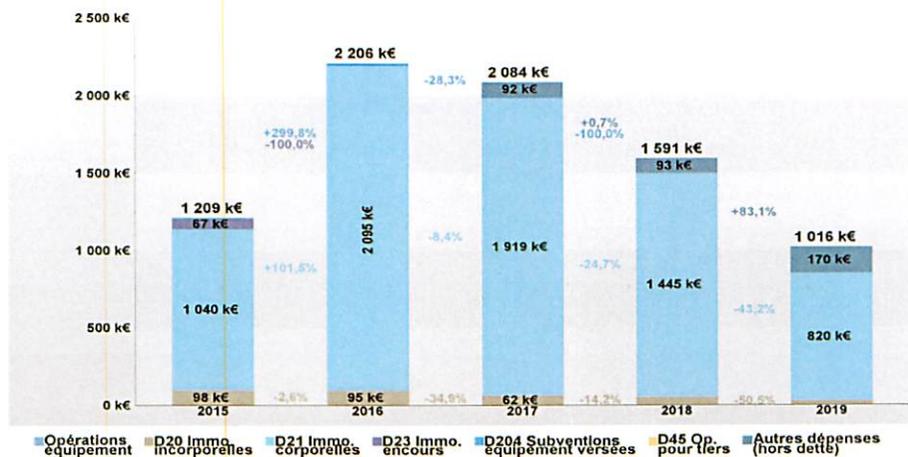
FEUILLET N°

**Dépenses et recettes réelles de fonctionnement**



Messieurs DUREL et MATET commentent les données du DOB au sujet des grandes masses financières, les courbes des dépenses et recettes de fonctionnement ont évolué au même rythme, aucun effet ciseau n'est constaté.

**Dépenses d'investissement (hors dette)**

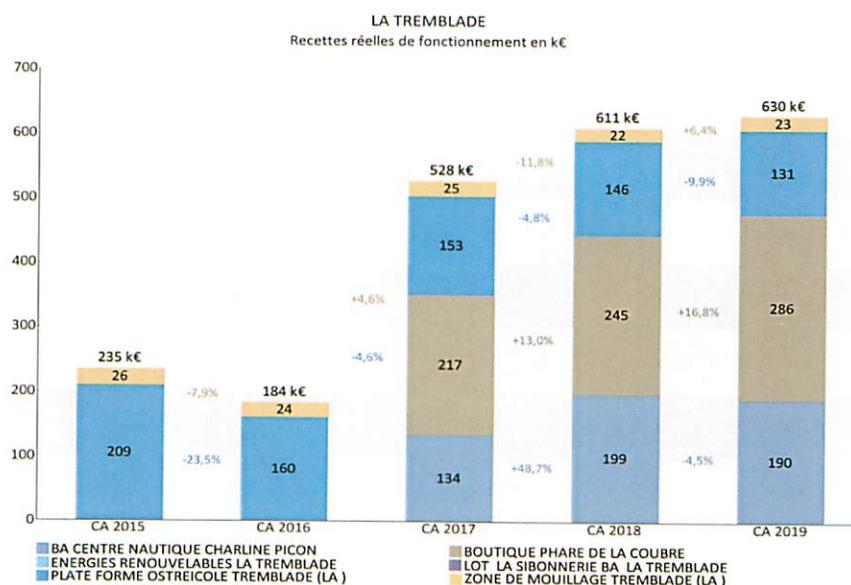
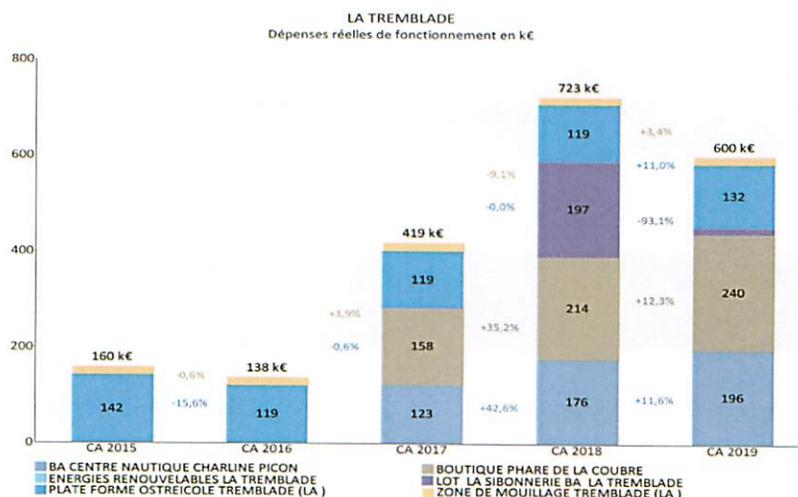


Cachet et signature

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

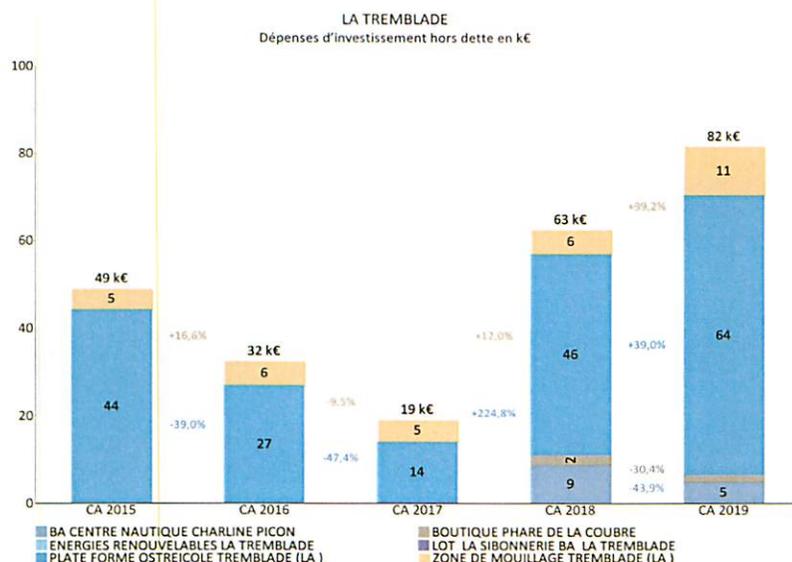
## Présentation des différents budgets annexes



Cachet et signature

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

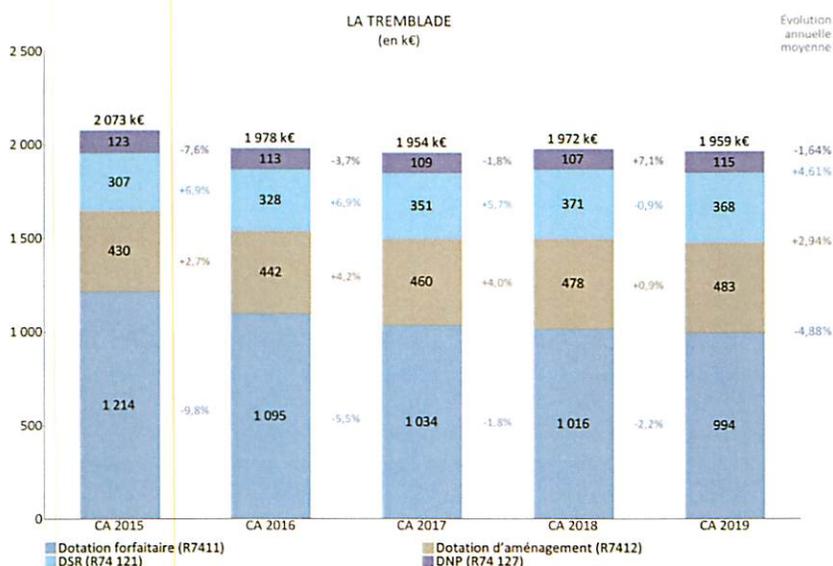
FEUILLET N°



## Les principales ressources communales

### Dotations versées par l'Etat

Les principales dotations d'Etat sont la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation d'Aménagement et la Dotation nationale de Péréquation.

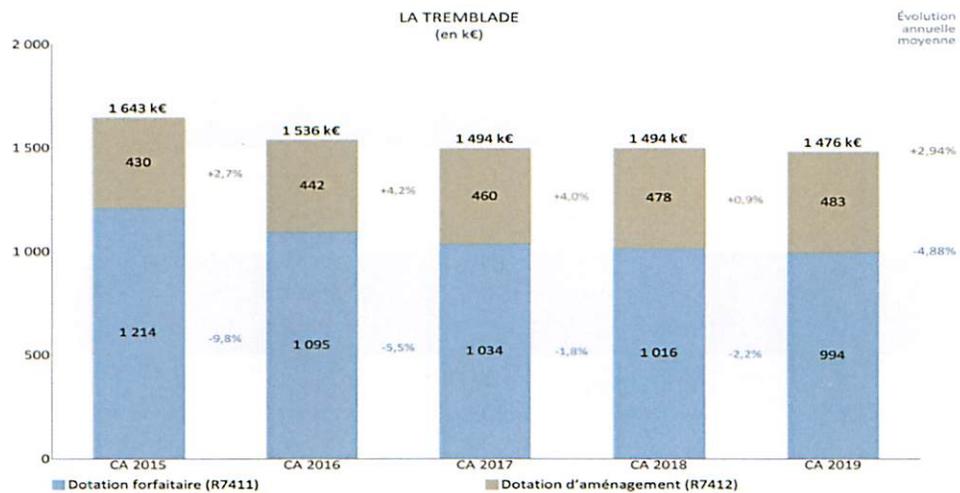


Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

**Zoom sur la seule D.G.F.**



La DGF est constituée de deux composantes : la Dotations forfaitaire et la dotation d'aménagement. Le produit 2020 n'est pas encore connu à ce jour, mais il sera vraisemblablement en baisse de 2 à 3% du fait de la baisse de population que connaît la commune.

**Fiscalité directe**

**Evolution des bases fiscales**

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2015	11 245 371	7 866 732	140 540
2016	11 450 631	8 021 425	139 438
2017	11 554 541	8 158 472	138 316
2018	11 913 578	8 400 816	140 123
2019	12 365 796	8 639 048	145 840

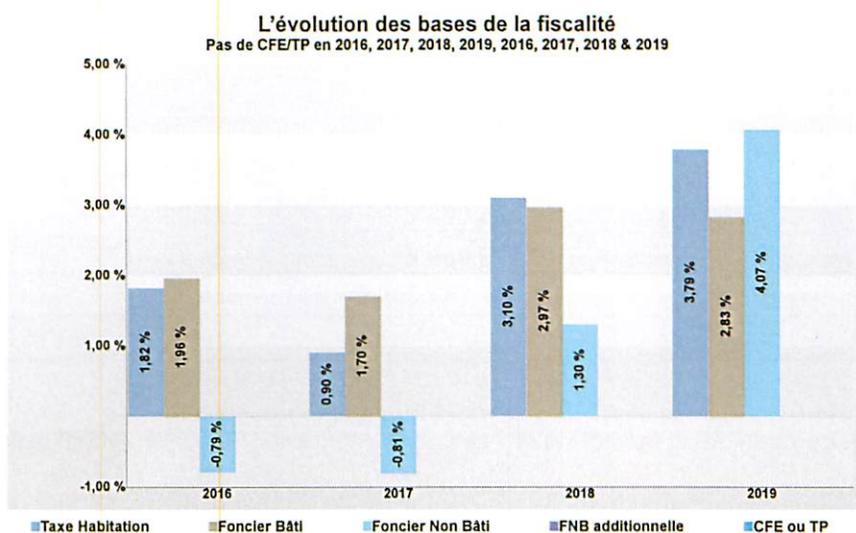
Concernant la fiscalité, monsieur DUREL rappelle que la commune n'a pas d'action sur les bases mais uniquement sur les taux.

Monsieur MATET ajoute que les bases locatives ont été initialement déterminées en 1970 et qu'elles nécessitent une refonte. Cette refonte fait l'objet d'un projet du gouvernement dont l'application est régulièrement repoussée.

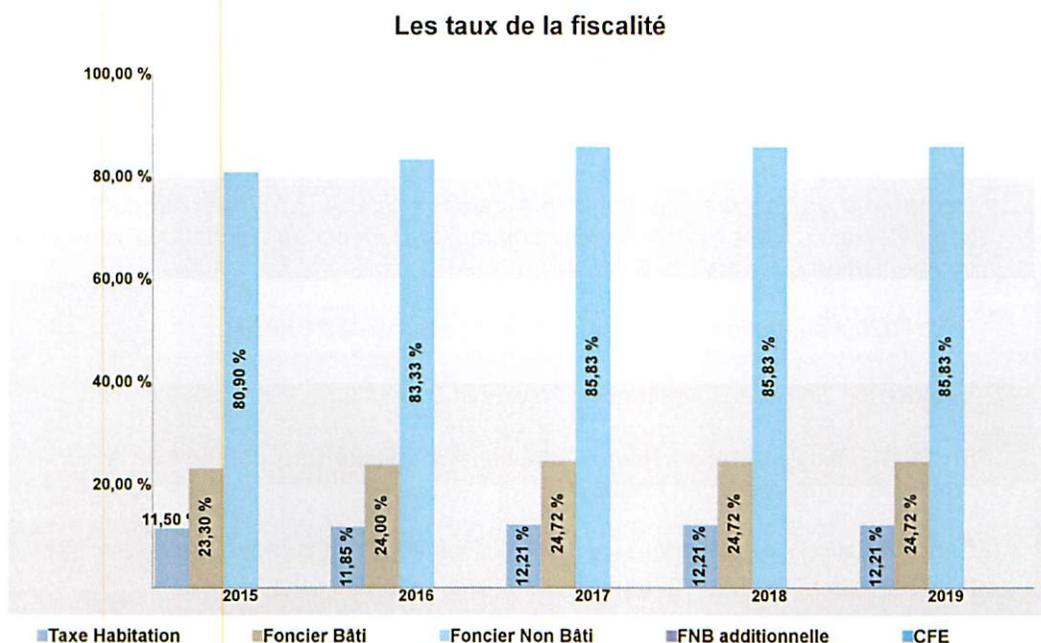
Cachet et signature

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°



L'évolution des bases fiscale sur la commune est marquée bien sûr par la revalorisation légale imposée chaque année par l'Etat mais également par un contexte local dynamique en matière de construction. Cette situation a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition depuis 3 ans.



## Les produits fiscaux

	2015	2016	2017	2018	2019
Produit de la TH	1 293 218	1 356 900	1 410 809	1 454 648	1 509 807
Produit de la TFB	1 832 949	1 925 142	2 016 774	2 076 682	2 135 691
Produit de la TFNB	113 697	116 194	118 717	120 268	125 174
<b>Total des produits</b>	<b>3 200 911</b>	<b>3 449 067</b>	<b>3 555 100</b>	<b>3 666 506</b>	<b>3 770 672</b>

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
ANNÉE 2020

FEUILLET N°

**Simulation du produit d'imposition 2020 (T.H., T.F.B., T.F.N.B.)**

	Bases prévisionnelles notifiées	Taux et produits	
		Taux identiques à ceux de 2019	Produit
Taxe 'habitation'	<b>12 685 000 €</b>	<b>12,21</b>	<b>1 548 839 €</b>
Taxe 'foncier bâti'	<b>8 879 000 €</b>	<b>24,72</b>	<b>2 194 889 €</b>
Taxe 'foncier non bâti'	<b>143 300 €</b>	<b>85,83</b>	<b>122 994 €</b>
			<b>3 866 722 €</b>

**Dotation de compensation au titre de la Taxe professionnelle (Agglomération Royan Atlantique)**

Depuis 2002, la commune perçoit une Dotation de compensation au titre de la Taxe professionnelle de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique. Cette dotation, était figée depuis son institution.

Elle est versée trimestriellement et elle s'élevait jusqu'en 2016 à 212.175 € par an.

La loi 'Notre' a organisé le transfert des compétences 'Tourisme' et 'zones d'activités' vers la Communauté d'agglomération Royan Atlantique.

La conséquence directe du transfert a été la dissolution de l'Office du Tourisme municipal au 31 décembre 2016 et la création de l'office de Tourisme Communautaire 'Destination Royan Atlantique', ainsi que le transfert de l'entretien de la zone des Brassons.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a déterminé le montant de participation communale à verser à la C.A.R.A. en contrepartie du transfert des compétences. Cette participation communale vient en diminution de la dotation de compensation que verse la C.A.R.A.

Pour 2020, l'attribution de compensation est estimée à 21.888 €.

**Dotation de Solidarité (Agglomération Royan Atlantique)**

En 2010, l'Agglomération Royan Atlantique a institué une dotation de solidarité, versée au profit des communes membres.

Cette dotation, à la différence de la Dotation de compensation au titre de la Taxe professionnelle dont le montant est figé, évolue chaque année.

En 2019, le montant perçu s'élevait à 51.312 €. Pour 2020, le montant devrait être sensiblement identique.

**Produit des jeux du Casino de Ronce-les-Bains**

Le casino de Ronce-les-Bains fonctionne depuis le mois de juillet 2007. Les recettes liées à cette exploitation sont de deux types : une contribution financière forfaitaire versée à la commune afin de participer au développement touristique de la station et un prélèvement sur le produit des jeux.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le conseil municipal a accepté de revoir à la baisse et pendant

Cachet et signature

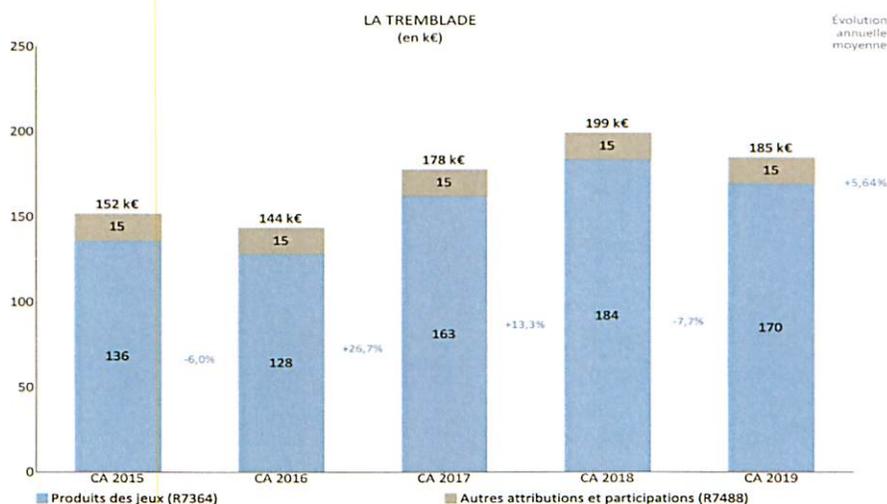
# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

une durée de 3 ans, les conditions financières prévues initialement au cahier des charges, en raison des difficultés financières rencontrées par le casino.

Le conseil municipal a décidé de définir le taux de prélèvement communal, à compter du 1er novembre 2017, et sur les 3 prochaines années de la façon suivante :

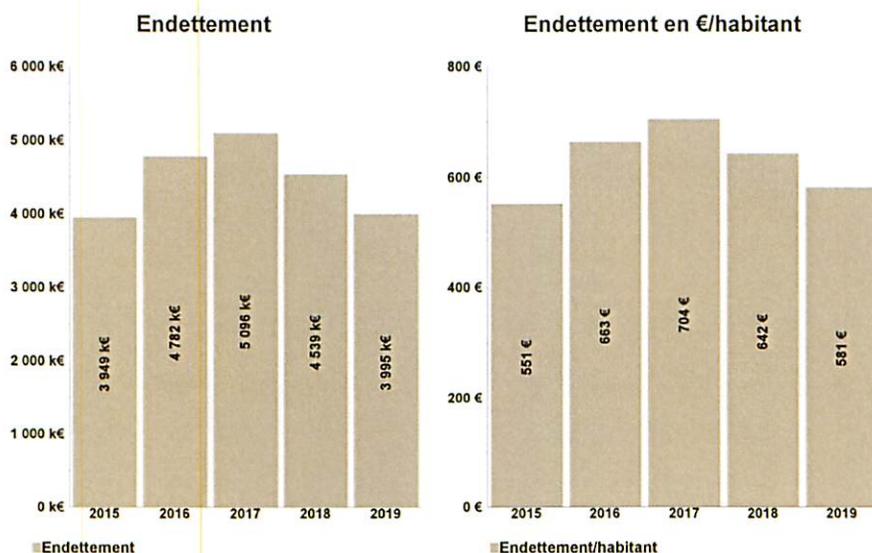
5% sur le produit brut des jeux hors abattements légaux jusqu'à 1.300.000 €  
10% sur le produit brut des jeux hors abattements légaux à partir de 1.300.000 €



La recette prévisionnelle pour 2020 est évaluée à la baisse en raison de la fermeture de l'établissement due à la pandémie de Covid-19.

Les recettes proposées au Budget primitif 2020 sont de 120.000 € (produit des jeux et contribution forfaitaire).

## La dette communale



Cachet et signature

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

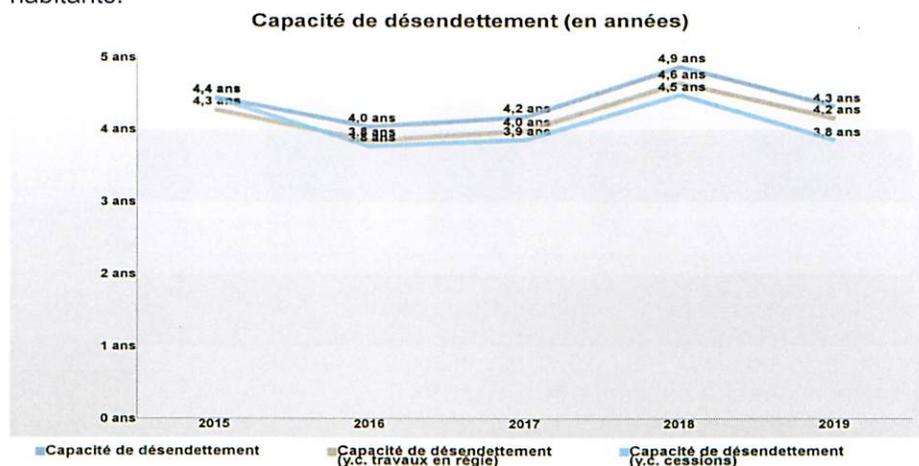
Concernant le niveau d'endettement, monsieur DUREL explique qu'il a connu, en tant que trésorier de la commune, un niveau d'endettement bien supérieur. La capacité de désendettement se situe à un niveau tout à fait satisfaisant.

### Ratio de désendettement

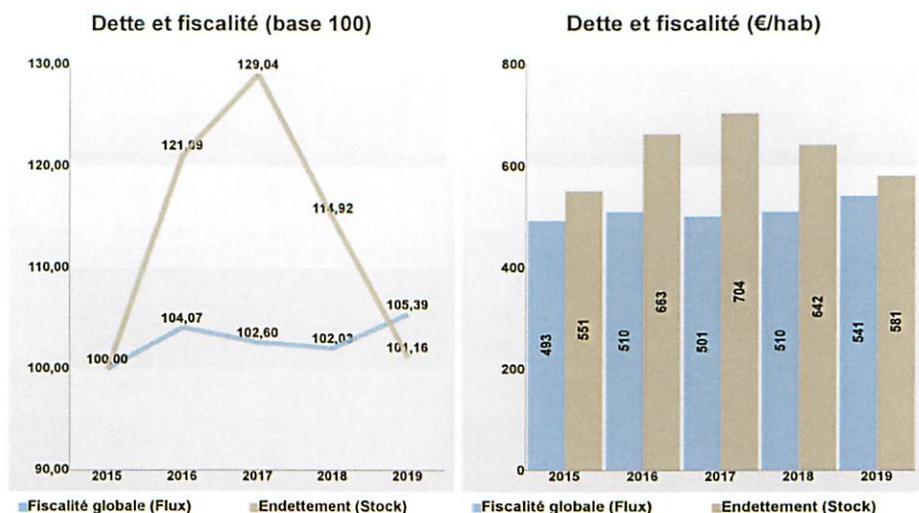
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Monsieur DUREL précise qu'en matière de ratio, certains calculs sont faits en prenant en compte le nombre d'habitants augmenté du nombre de résidence secondaire. Cette approche permet d'intégrer les spécificités touristiques de La Tremblade (classement Station de Tourisme, surclassement démographique)

Le ratio d'endettement par habitant s'établit à 581 €/habitant si l'on prend en compte 7 000 habitants.



Les deux graphiques suivants permettent de mettre en perspective la variation du stock de dette avec le produit fiscal (évolution en base 100 et en ratio €/habitant).



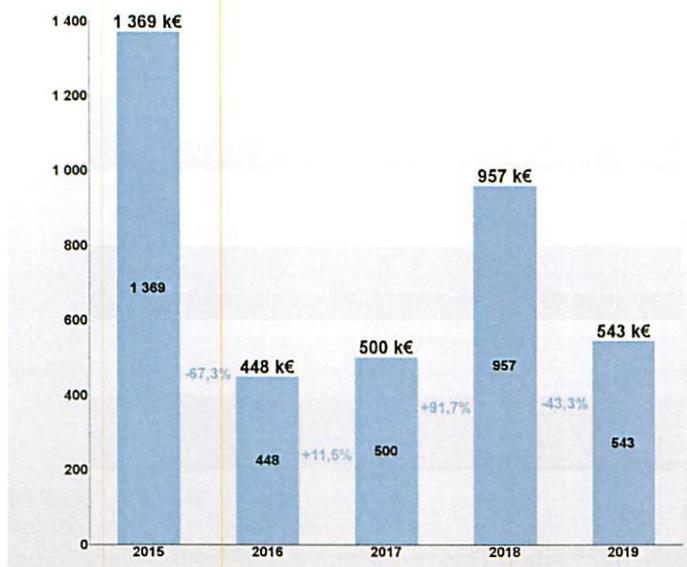
Cachet et signature

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

La recommandation d'emprunter à taux variable pour bénéficier des index monétaires encore bas reste valable. Ils permettent en outre une plus grande souplesse dans la gestion de la dette.

**Répartition des remboursement d'emprunts**

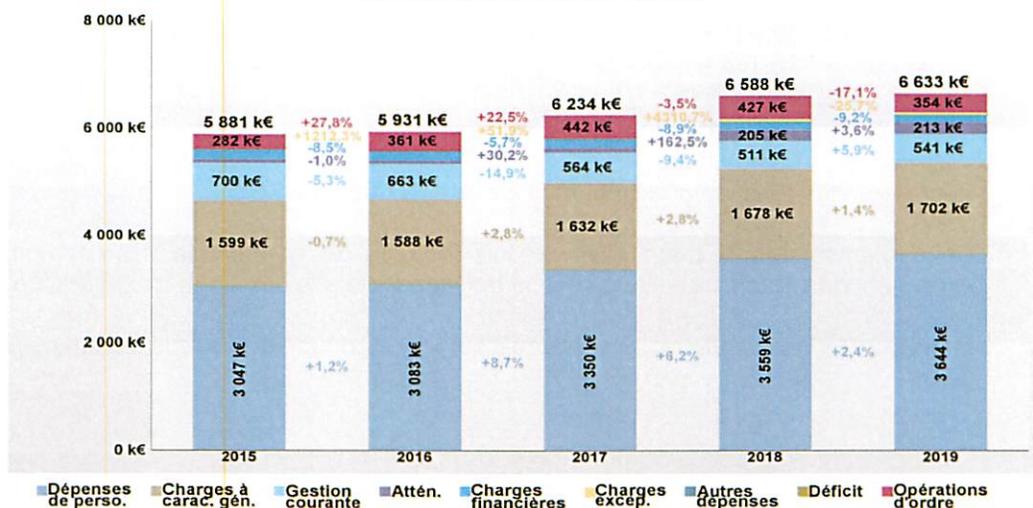


## Rétrospective des dépenses et recettes sur les 5 dernières années

### Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Taux d'évolution annuel : +3,05 %



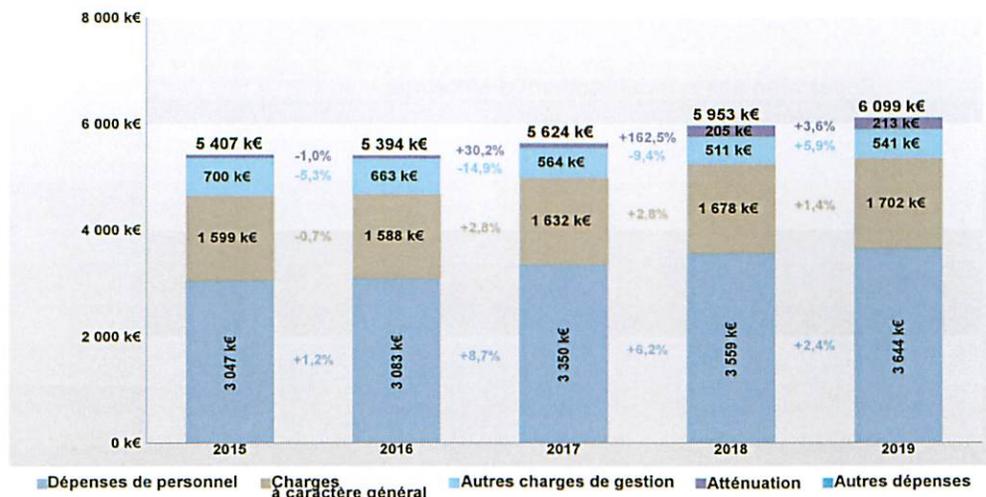
Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

**Dépenses de gestion (hors D66, 67 & 68)**

Taux d'évolution annuel : +3,06 %



**Détail concernant l'application des lois 'S.R.U.' et 'Dalo'**

Depuis l'exercice 2014, les ressources fiscales communales sont diminuées d'une participation financière obligatoire prévue par la loi S.R.U. du 5 mars 2007 instaurant le droit au logement opposable.

Le décret n°2013-671 du 24 juillet 2013 a renforcé cette obligation, en faisant passer de 20% à 25% le nombre minimum de logements sociaux parmi les résidences principales.

Rappel des prélèvements effectués :

- 2014 : 41.967€
- 2015 : 60.639 €
- 2016 : 60.051 €
- 2017 : 78.164 €
- 2018 : 205.177 €
- 2019 : 212.511 €

Pour l'exercice 2020, le prélèvement s'élève à 227.690,33 €.

Concernant la pénalité due au titre des lois SRU et Dalo, madame le Maire et monsieur MATET expliquent que la commune fera pour la troisième fois une demande d'exonération.

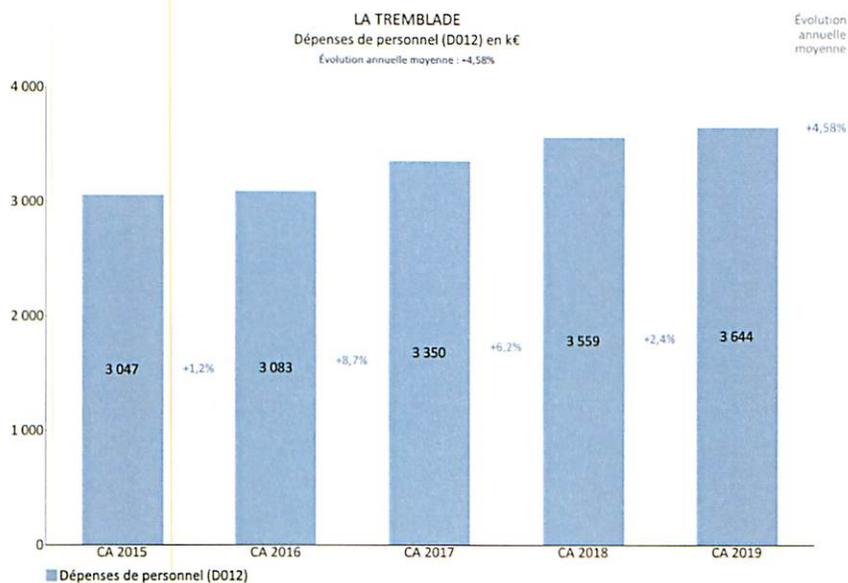
Monsieur MATET ajoute qu'il espère qu'il sera tenu compte des efforts faits par la mairie.

Cachet et signature

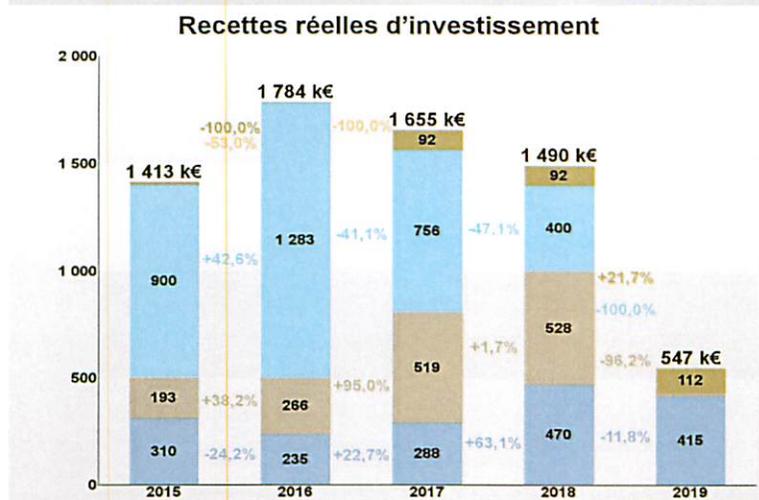
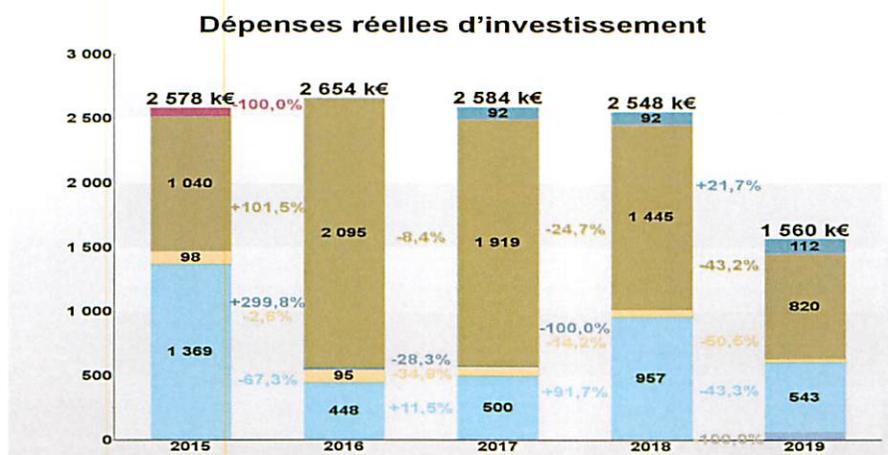
# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

## Détail concernant les dépenses de personnel



## Section d'investissement

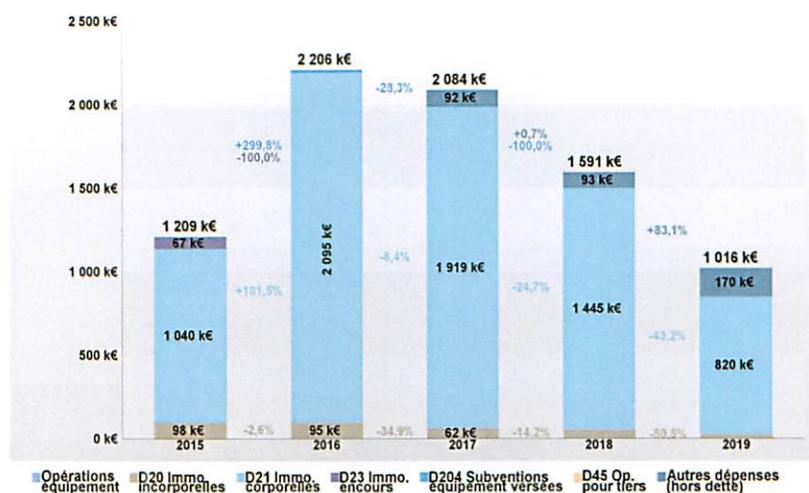


Cachet et signature

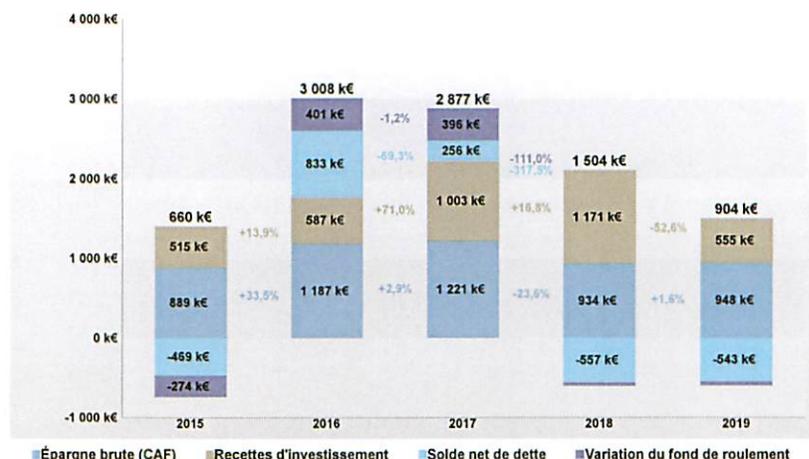
# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

## Dépenses d'investissement (hors dette)

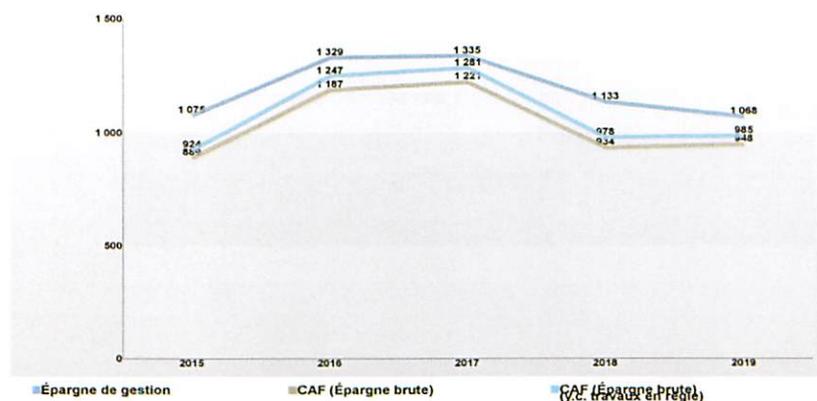


## Mode de financement



## Analyse des capacités d'épargne de l'effet de ciseaux et ratios

### Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€

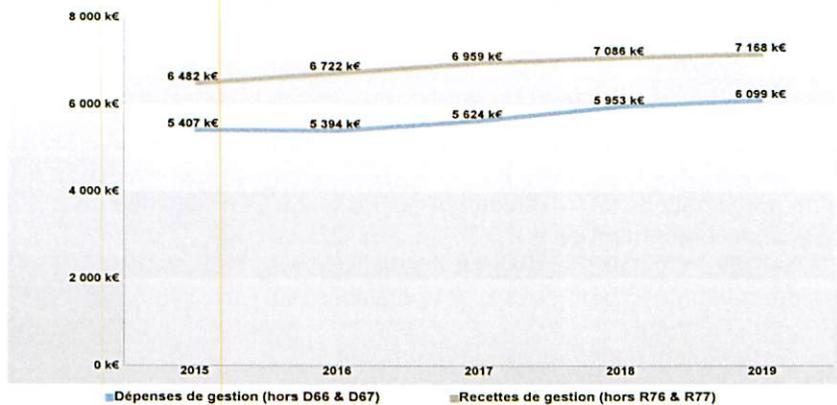


Cachet et signature

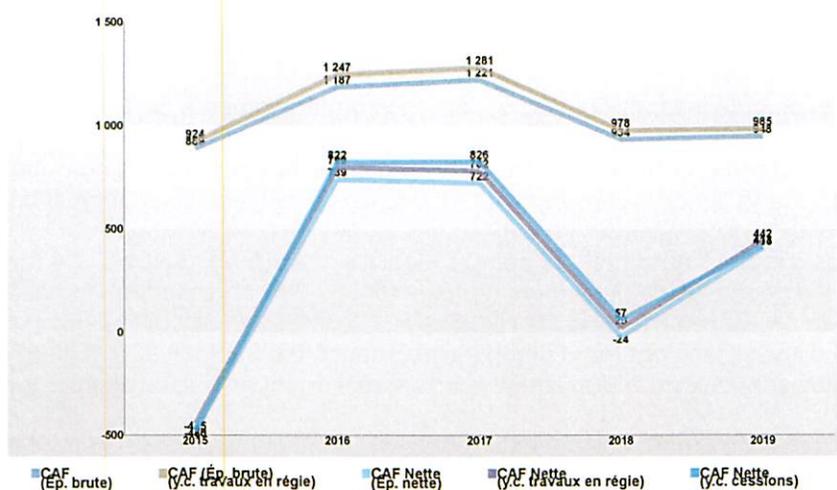
# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS ANNÉE 2020

FEUILLET N°

Dépenses et recettes réelles de gestion



Les soldes d'autofinancement (ou d'épargne) en k€



ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>1 075 108 €</b>	<b>1 328 606 €</b>	<b>1 335 031 €</b>	<b>1 133 205 €</b>	<b>1 068 478 €</b>
Intérêts de la dette existante	189 625 €	175 891 €	165 489 €	151 049 €	137 194 €
Solde produits - charges financières	-2 448 €	64 €	-325 €	87 €	84 €
Solde produits - charges except. & provisions (hors cess.)	5 867 €	34 210 €	52 280 €	-48 613 €	16 771 €
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	<b>888 962 €</b>	<b>1 188 989 €</b>	<b>1 221 467 €</b>	<b>1 033 533 €</b>	<b>918 558 €</b>
Amortissement du capital de la dette existante	1 369 353 €	448 233 €	499 560 €	957 447 €	543 338 €
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	<b>-480 391 €</b>	<b>728 756 €</b>	<b>721 907 €</b>	<b>-21 814 €</b>	<b>404 081 €</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors D16)</b>	<b>1 208 868 €</b>	<b>2 205 773 €</b>	<b>2 084 201 €</b>	<b>1 590 623 €</b>	<b>1 616 327 €</b>
Dépenses d'équipement (D20, D21, D23)	1 208 868 €	2 205 773 €	1 992 261 €	1 496 012 €	848 739 €
dont opérations équipement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
dont 20	97 734 €	95 156 €	61 965 €	53 165 €	26 241 €
dont 21	1 039 621 €	2 094 370 €	1 918 797 €	1 444 847 €	820 398 €
dont 23	67 499 €	0 €	0 €	0 €	0 €
dont constructions en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
dont immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
dont 204	4 014 €	16 047 €	11 499 €	0 €	0 €
Opérations pour compte de tiers (D45)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	92 000 €	92 610 €	169 588 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>514 974 €</b>	<b>586 625 €</b>	<b>1 002 068 €</b>	<b>1 170 913 €</b>	<b>555 424 €</b>
FCTVA	156 997 €	107 549 €	148 421 €	314 416 €	294 970 €
Subventions d'investissement reçues (R13)	192 546 €	266 114 €	518 840 €	527 661 €	20 000 €
Produit des cessions des immobilisations (775)	2 063 €	83 717 €	103 694 €	81 063 €	8 651 €
Autres recettes d'investissement	163 368 €	129 245 €	231 913 €	247 773 €	231 803 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>693 894 €</b>	<b>1 619 148 €</b>	<b>1 082 133 €</b>	<b>419 710 €</b>	<b>468 906 €</b>
Emprunt	900 000 €	1 281 421 €	755 790 €	400 044 €	0 €
Dont emprunts nouveaux	900 000 €	1 281 421 €	755 790 €	400 044 €	0 €
Dont emprunt pour refinancement de dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissement du capital	1 369 353 €	448 233 €	499 560 €	957 447 €	543 338 €
Dont amortissement de la dette normale	1 369 353 €	448 233 €	499 560 €	957 447 €	543 338 €
Dont remboursement pour gestion de dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Solde net de dette	-469 353 €	833 188 €	256 230 €	-557 403 €	-543 338 €
Variation du fonds de roulement	-274 285 €	401 029 €	396 334 €	-43 488 €	-56 105 €
<b>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</b>	<b>1 692 513 €</b>	<b>1 418 228 €</b>	<b>1 985 699 €</b>	<b>2 324 220 €</b>	<b>2 338 321 €</b>
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12*</b>	<b>1 418 228 €</b>	<b>1 819 257 €</b>	<b>2 382 033 €</b>	<b>2 280 732 €</b>	<b>2 282 216 €</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>3 949 304 €</b>	<b>4 782 491 €</b>	<b>5 096 184 €</b>	<b>4 538 781 €</b>	<b>3 895 443 €</b>

Concernant les capacités d'épargne, monsieur DUREL explique que celles-ci sont restées  
Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
**ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

stables sur une période de 5 ans et il renvoie vers la présentation brève et synthétique des comptes administratifs qui définit les différentes notions de capacité d'autofinancement.

**Commentaires synthétiques**

Les recettes de gestion évoluent de 2,6 % et s'établissent en volume à 7,2 M€ soit (1 042,0 € /hab).

Les dotations et participations (R74) diminuent de 3,6 %. La DGF diminue de 2,7 %.

Les recettes fiscales augmentent de 4,2 %.

Les dépenses de gestion évoluent de 3,1 % et s'établissent en volume à 6,1 M€ soit (886,7 € /hab).

Les dépenses de personnel (D012) augmentent de 4,6 %.

Les charges à caractère général (D011) augmentent de 1,6 %.

Les dépenses de gestion courante (D65) diminuent de 6,3 %.

Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion : L'épargne de gestion diminue de 0,2 %.

En prenant en compte les frais financiers, l'épargne brute augmente de 1,6 %.

En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est positive. Elle est stable sur la période, et représente 47,8 % des dépenses d'équipement brut.

Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent à 1,0 M€ (soit 147,7 € /hab).

Parmi elles, les dépenses d'équipement représentent 83,3 % et ressortent en baisse de 8,5 %.

Les recettes d'investissement (hors dette) s'établissent à 0,6 M€ (soit 80,7 € /hab).

Parmi elles, les subventions représentent 3,6 % et ressortent en baisse de 43,2 %.

L'emprunt n'a pas été mobilisé en 2019, il est en moyenne sur la période de 0,7 M€.

Le solde de clôture est en hausse.

L'endettement s'établit à 4,0 M€ (soit 580,8 € /hab), est en hausse de 0,3 % sur la période et la capacité de désendettement est de 4,2 années.

---

Monsieur MOSNIER remercie les deux rapporteurs pour le travail de présentation.

Monsieur MOSNIER explique qu'il a cherché à comparer l'évolution des dépenses de fonctionnement de la commune avec des données de la CARA, or sur la même période de 5 ans, il n'a pas pu comparer qu'aux ressources fiscales de la CARA.

Monsieur MOSNIER insiste sur le fait qu'en 5 ans, la commune a connu d'important transfert de compétence (port, tourisme, pluvial), or les dépenses communales ont continué d'augmenter de 12%

Monsieur MOSNIER formule ensuite 3 demandes, au nom du groupe minoritaire :

- 1) Il souhaite la présentation d'un rapport sur l'évolution des comptes de la commune.
- 2) Il demande l'organisation d'un débat entre communes membres et CARA sur le thème du pacte de gouvernance comme le prévoit la loi.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Madame le maire l'invite à formuler la question dès le 1<sup>er</sup> conseil communautaire qui doit avoir lieu le 31 juillet 2020.

- 3) Il demande l'organisation d'un débat de politique générale prévu par l'article L2121-19 du CGCT

Monsieur DUREL explique que les données évoquées par monsieur MOSNIER ne peuvent être mises en perspective car elles retracent des valeurs différentes d'entités différentes.

Monsieur MATET ajoute qu'il faut être vigilant sur les notions de transfert. L'exercice de la compétence portuaire était indépendant du budget principal de la commune, car retracé au sein d'un budget annexe.

En ce qui concerne le tourisme, c'est l'Office de Tourisme sous forme d'un EPIC qui permettait l'action de la commune. Le transfert vers la CARA a effectivement généré une économie sur les dépenses et dans le même temps, une diminution du versement de la CARA (au titre de la taxe professionnelle)

Monsieur MOSNIER estime que les valeurs qu'il a présentées peuvent effectivement être liées.

Concernant le débat de politique générale, madame le maire indique qu'il sera organisé. Elle rappelle que sur des sujets importants comme le port et l'aménagement du centre ville, des réunions publiques ont ainsi été organisées.

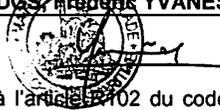
Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>030-2020-092</u> ----- -- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>06/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DCS Frédéric YVANES	- Affiché le <u>06/08/2020</u>



Conformément à l'article L4102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Vote du Budget principal et de ses annexes – exercice 2020</b>	<b>Thème :</b> <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-093</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en Conseil Municipal le 30 juillet 2020 ;

Considérant les débats qui se sont tenus lors de la commission 'Travaux' et 'Finances' le 23 juillet 2020 ;

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le budget principal et ses annexes pour l'exercice 2020 :

**Budget principal de la commune**

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à **7.686.266** euros, et en section investissement à **3.206.556** euros (y compris les restes à réaliser).

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

**Budgets annexes**

**Budget annexe 'Lotissement de la Sibonnerie »**

Le budget du Lotissement de la Sibonnerie s'équilibre en section d'exploitation en dépenses et en recettes à **495.932** euros, et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **457.110** euros.

**Budget annexe 'plate-forme ostréicole '**

Le budget de la plate-forme ostréicole s'équilibre en section d'exploitation en dépenses et en recettes à **206.074** euros, et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **70.135** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'zone de mouillage'**

Le budget de la zone de mouillage qui s'équilibre en section d'exploitation à **33.115** euros, et en section d'investissement à **25.682** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'boutique phare de la Coubre'**

Le budget de la Boutique du Phare de la Coubre qui s'équilibre en section d'exploitation à **365.724** euros, et en section d'investissement à **73.232** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'centre nautique Charline Picon'**

Le budget du Centre Nautique Charline Picon qui s'équilibre en section d'exploitation à **178.416** euros, et en section d'investissement à **48.411** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'Régie des Energies Renouvelables'**

Le budget de la Régie des Energies Renouvelables qui s'équilibre en section d'exploitation à **15.000** euros, et en section d'investissement à **435.000** euros (y compris les restes à réaliser).

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **21 voix Pour 6 voix Contre (MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, FARA Isabelle, GANNE Joël) et 0 Abstention**, décide d'adopter le budget principal de la commune et les budgets annexes comme indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>0730-02020-093</u> ----- <u>DE</u>	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>31/07/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	Affiché le <u>31/07/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Vote du Budget principal et de ses annexes – exercice 2020 – Erreur matérielle</b>	<b>Thème :</b> <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-093-1</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

**Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier la délibération D2020-093**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en Conseil Municipal le 30 juillet 2020 ;

Considérant les débats qui se sont tenus lors de la commission 'Travaux' et 'Finances' le 23 juillet 2020 ;

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le budget principal et ses annexes pour l'exercice 2020 :

**Budget principal de la commune**

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à **7.686.266** euros, et en section investissement à **3.206.556** euros (y compris les restes à réaliser).

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

**Budgets annexes**

**Budget annexe 'Lotissement de la Sibonnerie »**

Le budget du Lotissement de la Sibonnerie s'équilibre en section d'exploitation en dépenses et en recettes à **495.932** euros, et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **457.110** euros.

**Budget annexe 'plate-forme ostréicole '**

Le budget de la plate-forme ostréicole s'équilibre en section d'exploitation en dépenses et en recettes à **193.074** euros, et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **75.135** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'zone de mouillage'**

Le budget de la zone de mouillage qui s'équilibre en section d'exploitation à **33.115** euros, et en section d'investissement à **25.682** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'boutique phare de la Coubre'**

Le budget de la Boutique du Phare de la Coubre qui s'équilibre en section d'exploitation à **353.224** euros, et en section d'investissement à **73.232** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'centre nautique Charline Picon'**

Le budget du Centre Nautique Charline Picon qui s'équilibre en section d'exploitation à **178.416** euros, et en section d'investissement à **48.411** euros (y compris les restes à réaliser).

**Budget annexe 'Régie des Energies Renouvelables'**

Le budget de la Régie des Energies Renouvelables qui s'équilibre en section d'exploitation à **15.000** euros, et en section d'investissement à **435.000** euros (y compris les restes à réaliser).

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **21 voix Pour 6 voix Contre (MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, FARA Isabelle, GANNE Joël) et 0 Abstention**, décide d'adopter le budget principal de la commune et les budgets annexes comme indiqués ci-dessus.

La présente délibération D2020-093-1 annule et remplace la précédente ayant le même objet.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 <u>0730-2020-093-1</u> ----- -06	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers - 15, Rue Blossac - 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

AR PREFECTURE

017-211704523-20200730-D2020\_093\_1-BF  
Reçu le 03/08/2020



LA TREMBLADE  
RONCE LES BAINS

## Présentation brève et synthétique du budget 2020

# Préambule

AR PREFECTURE

017\_211704527\_20200730-D2020\_093\_1-BF

Reçu le 03/08/2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

## Éléments de contexte

Le budget 2020 a été élaboré sur la base des éléments évoqués lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en conseil municipal, 30 juillet 2020 et lors de la commission 'travaux' et 'finances' en date du 23 juillet 2020.

Le budget de la commune de La Tremblade se structure de la façon suivante :

- Un budget principal pour les activités générales de la commune
- Des budgets annexes pour les activités spécifiques :
  - Budget « zone de mouillage »
  - Budget « plateforme ostréicole »
  - Budget « Phare de la Coubre »
  - Budget « Centre nautique Charline Picon »
  - Budget « Lotissement communal de la Sibonnerie »
  - Budget « énergie renouvelables »

La commune de La Tremblade comptait 4.399 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (source INSEE).

La commune est particulièrement marquée par son statut de commune touristique. D'un point de vue démographique La Tremblade est assimilée à une commune de 10.000 à 20.000 habitants. Cet élément est à prendre en compte dans l'analyse des comptes communaux.

La pandémie de Covid-19 est venue lourdement contraindre les budgets communaux. Les baisses de recettes ont été estimées afin de préparer l'élaboration du BP 2020.

### Budget principal

Marchés et domaine public : - 85.000 €

Casino : - 80.000 €

Tennis : - 9.500 €

Aire Camping-cars : - 22.000 €

Location des salles : - 8.500 €

### Budgets annexes

Centre nautique : - 110.000 €

Phare : -118.500 €

Zone de mouillage : - 8.000 €

Plateforme : - 3.500 €

# AR PREFECTURE

# Les dépenses de fonctionnement

017 21 04521 020000 21201 65 1 6F  
Recn 1c 05.08.2020

Dépenses		2019	2020
		Crédits ouverts	Prévision
011	Charges à caractère générale	1 927 031 €	1 851 800,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 822 725 €	3 790 261,00 €
014	Atténuations de produits	212 512 €	227 691,00 €
65	Autres charges de gestion courante	566 270 €	496 883,00 €
<b>Dépenses de gestion des services</b>		<b>a</b>	<b>6 528 538 €</b>
66	Charges financières	169 969 €	162 045,00 €
67	Charges exceptionnelles	54 800 €	109 700,00 €
022	Dépenses imprévues	122 510 €	100 000,00 €
<b>Dépenses réelles</b>		<b>a+b</b>	<b>6 875 817 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 271 043 €	600 861 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	346 736 €	347 025,00 €
<b>Dépenses d'ordres</b>		<b>c</b>	<b>1 617 779 €</b>
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>		<b>a+b+c</b>	<b>8 493 596 €</b>

Recettes		2019	2020
		Crédits ouverts	Prévision
013	Atténuations de charges	47 800 €	49 400,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	649 875 €	533 300,00 €
73	Impôts et taxes	4 520 852 €	4 433 342,00 €
74	Dotations subventions et participations	1 688 065 €	1 593 474,00 €
75	Autres produits de gestion courante	68 580 €	57 400,00 €
<b>Recettes de gestion des services</b>		<b>a</b>	<b>6 975 172 €</b>
76	Produits financiers	- €	- €
77	Produits exceptionnels	18 800 €	14 999,32 €
<b>Recettes réelles</b>		<b>a+b</b>	<b>6 993 972 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 581 €	56 806,00 €
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>c</b>	<b>57 581 €</b>
<b>Total des recettes de l'exercice</b>		<b>a+b+c</b>	<b>7 051 553 €</b>
002	Résultat reporté	1 442 042 €	947 544,68 €
<b>Total général des recettes</b>			<b>7 686 266,00 €</b>

## Effectifs de la commune et charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les effectifs des services municipaux se répartissaient de la façon suivante :

### Budget principal :

- 78 agents titulaires et stagiaires représentant 76.63 équivalent temps plein (E.T.P.)
- 3 agents en C.D.I. (3 E.T.P. au centre nautique Charline Picon).
- 6 agents non titulaire (5,16 E.T.P., Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-1)
- 1 agent non titulaire (1 E.T.P. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-1°)

- ~~1 agent non titulaire (1 E.T.P. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-3-2°)~~
- ~~1 agent non titulaire (1 E.T.P., Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-2°)~~
- ~~1 agent non titulaire (0,91 E.T.P., Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3-2)~~
- 3 agents vacataires

**Budget annexe 'Plateforme ostréicole' :**

- 1 agent titulaire

## **Fiscalité**

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ont nécessité une adaptation des règles en matière budgétaire. Plusieurs ordonnances ont été prises en Conseil des Ministres le 25 mars 2020.

En matière de fiscalité il a ainsi été précisé que la date limite de vote des taux des impôts locaux (TFPB, TFPNB, CFE, TEOM, GEMAPI...) a été reportée du 31 mars au 3 juillet 2020 pour les collectivités territoriales. Pour les conseils municipaux qui ne se sont pas prononcé avant cette date, ce qui est le cas de la commune de La Tremblade, il est prévu que les taux de 2019 soient appliqués en 2020 à l'identique.

	Bases prévisionnelles notifiées	Taux et produits	
		Taux identiques à ceux de 2019	Produit
Taxe 'habitation'	12 685 000 €	12,21	1 548 839 €
Taxe 'foncier bâti'	8 879 000 €	24,72	2 194 889 €
Taxe 'foncier non bâti'	143 300 €	85,83	122 994 €
			<b>3 866 722 €</b>

## **Endettement de la commune**

Capital d'emprunt restant dû au 1er janvier 2020	3.995.443 €
Capital restant (prévisionnel) dû au 31 décembre 2020	3.533.362 €

La capacité de désendettement est appréciée par l'intermédiaire du ratio de désendettement.

Celui-ci détermine le nombre d'années nécessaires à la commune pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Pour mémoire elle s'établissait à **4,2** ans en 2019. Compte tenu de la baisse d'encours de dette en 2020, cette durée s'améliorera au terme de l'exercice 2020.

# Principaux ratios financiers

Reçu le 03/08/2020

Dépenses réelles de fonctionnement / population	1.370 €/hab.
Produit des impositions directes / population	782 €/hab.
Recettes réelles de fonctionnement / population	1.589 €/hab.
Dépenses d'équipement brut / population	194 €/hab.
Encours de la dette / population	877 €/hab.
Dotation globale de fonctionnement / population	324 €/hab.
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58.37 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	93.77 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12.21 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	55.21 %

Il s'agit des valeurs calculées sur l'exercice 2020

## Crédits d'investissement du budget principal.

Le projet de section d'investissement est élaboré avec les recettes propres que sont :

- L'affectation du résultat de l'exercice de l'année passée,
- L'amortissement et le virement de la section de fonctionnement,
- Le F.C.T.V.A.
- La Taxe d'aménagement.

Des subventions ont été recherchées pour les principaux projets auprès des différents partenaires : Etat et Département. Les montants prévisionnels ont été inscrits au B.P. Les demandes sont faites ou en cours.

Il est également prévu de recourir à l'emprunt dans le cadre d'un prêt à moyen terme à hauteur de **200.000€**.

Compte tenu du remboursement en capital qui sera opéré au cours de l'année 2020 (**465.000 €**), l'encours de dette de la commune sera diminué de **265.000€**.

## Les différentes opérations d'investissement

Intitulé	Op.°	Dépenses			Recettes		
		Restes à réaliser	B.P.	Total	Restes à réaliser	B.P.	Total
Dépenses sans opération	--	- €	800 556 €	800 556 €	- €	3 084 556 €	3 084 556 €
Voirie	145	259 210 €	404 530 €	663 740 €	- €	- €	- €
Réseaux	146	45 200 €	115 400 €	160 600 €	- €	- €	- €
Bâtiments	232	35 260 €	118 000 €	153 260 €	- €	- €	- €
Sports-Loisirs	239	436 800 €	600 €	437 400 €	137 000 €	15 000 €	122 000 €
Urbanisme	253	657 800 €	107 000 €	764 800 €	- €	- €	- €
Mairie	264	26 300 €	66 900 €	93 200 €	- €	- €	- €
Ecoles	282	- €	10 200 €	10 200 €	- €	- €	- €
Acquisition matériel technique	343	11 100 €	111 700 €	122 800 €	- €	- €	- €
<b>Totaux</b>		<b>1 471 670 €</b>	<b>1 734 886 €</b>	<b>3 206 556 €</b>	<b>137 000 €</b>	<b>3 137 226 €</b>	<b>3 206 556 €</b>

### Opération voirie (145)

663.740 € de crédits sur différentes opérations de réfection de voirie et de trottoirs (rues Bouffard, de la Garde, des Brunettes, Chenal de Putet...). L'aménagement principal consiste à réaliser une modification du revêtement place Brochard.

### Opération réseaux (146)

160.600 € de crédits dont deux actions principales : enfouissement rues et installation d'une citerne rue des Goumoines pour la défense incendie.

### Opération bâtiment (232)

153.260 € de crédits dont deux actions principales : La création de sanitaires automatisés place du Temple et une étude concernant la réhabilitation du FAC.

### Opération sports loisirs (239)

437.400 € de crédits dont deux actions principales : la construction d'un court de padel tennis et la mise en place de l'arrosage automatique stade You

### Opération urbanisme (253)

764.800 € de crédits principalement dédiés à l'acquisition de biens précédemment achetés par l'E.P.F. dans le cadre de la convention « maîtrise foncière des emprises nécessaires à l'extension du port chenal » ainsi que pour l'acquisition d'un terrain pour voirie et stationnement centre-ville.

### Opération mairie (264)

93.200 € de crédits dont une action principale : le renouvellement du parc de matériel informatique.

### Opération écoles (282)

10.200 € de crédits principalement dédiés à l'acquisition de matériel divers.

### Opération acquisition de matériel technique (343)

122.800 € de crédits dont une action principale : le remplacement de 3 véhicules du Centre technique municipal.

## Budget annexe de la plateforme ostréicole

Ce budget retrace depuis plusieurs années l'activité de la plateforme ostréicole situé sur la zone des Brassons.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- 193.074 € en fonctionnement
- 75.135 € en investissement (dont restes à réaliser)

Les principaux investissements sont les suivants :

- ✓ Stores 20.000 €
- ✓ Remplacement ensemble serrures 7.000 €
- ✓ Travaux sur machine à glace 8.000 €
- ✓ Rénovation de sanitaires 8.974 €

## **Budget annexe du lotissement de la Sibonnerie**

AR PREFECTURE  
017 211704637 00300720 02020\_003\_1 BF  
Reçu le 03/08/2020

Ce budget retrace les crédits nécessaires à la réalisation du lotissement communal de la Sibonnerie. Il s'agit d'un aménagement foncier de 10 parcelles (5 parcelles communales et 5 parcelles privées).

Le coût des travaux de viabilisation est équilibré par la cession des parcelles et une participation du particulier propriétaire des 5 parcelles.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **495.932 €** en fonctionnement
- **457.110 €** en investissement

## **Budget annexe de la zone de mouillage**

Ce budget retrace depuis plusieurs années la gestion de la zone de mouillage de la Pointe aux herbes à Ronce-les-Bains (locations de bouées d'amarrage).

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **33.115 €** en fonctionnement
- **25.682 €** en investissement (dont restes à réaliser)

Les crédits inscrits en investissement permettent de renouveler le matériel de la zone de mouillage (moteur pour la navette, bouées, accastillage...).

## **Budget annexe Centre nautique Charline Picon**

Ce budget regroupe les crédits nécessaires à l'exploitation du site du phare de la Coubre (visite et boutique).

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **178.416 €** en fonctionnement
- **48.411 €** en investissement

Parmi ces dépenses d'investissement, 42.000€ correspondent à l'avance de trésorerie provenant du budget principal.

Le reste des investissements correspondant à l'acquisition de matériel sportif.

## **Budget annexe du phare de la Coubre**

Ce budget regroupe les crédits nécessaires à l'exploitation du site du phare de la Coubre (visite et boutique).

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

➤ **353.224 €** en fonctionnement

➤ **73.232 €** en investissement (dont restes à réaliser)

017 211 734 23 23 73  
Reçu le 03/08/2020

*Parmi ces dépenses d'investissement, 50.000€ correspondent à l'avance de trésorerie provenant du budget principal le reste correspondant à des travaux de réparation de clôture et acquisition de différents matériels.*

## Budget annexe énergies renouvelables

Dans un premier temps ce budget sera élaboré pour y inscrire les dépenses et recettes relatives à l'exploitation de la chaudière bois collective et en cours d'année le budget sera complété par l'opération de production d'énergie photovoltaïque qui est en cours d'étude.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- **15.000 €** en fonctionnement
- **435.000 €** en investissement

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

Intitulé: <b>Approbation de l'avenant n°6 au cahier des charges d'exploitation du casino de Ronce-les-Bains</b>	Thème : <b>Finances Locales</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-094</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du casino conclu avec la S.A.S. du casino de La Tremblade par acte du 4 juin 2003 ;

Considérant l'avenant n°5 portant sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2020 ;

Considérant le projet d'avenant n°6 au cahier des charges annexé à la présente délibération.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°6 au cahier des charges
- D'autoriser madame le maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0730-0200-094</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le/DSS Frédéric YVANES	- Affiché le <u>02/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

AR PREFECTURE

017-211704523-20200730-D2020\_094-DE  
Reçu le 03/08/2020

**AVENANT N° 6**  
**AU CAHIER DES CHARGES**  
**POUR L'EXPLOITATION DU CASINO**  
**DE LA TREMBLADE RONCE LES BAINS**

\_\_\_\_\_

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Laurence Osta-Amigo Maire en exercice, représentant la commune de LA TREMBLADE, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du .....

ET,

Monsieur Johan Peterson, directeur général, agissant au nom et pour le compte de la SAS du CASINO DE LA TREMBLADE ayant son siège social 46 Avenue de la Chaumière, 17390 La Tremblade

\_\_\_\_\_

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

La Commune de LA TREMBLADE a conclu avec la SAS du CASINO DE LA TREMBLADE, par acte en date du 4 juin 2003, un contrat de délégation de service public pour l'exploitation d'un casino de jeux.

Considérant que la crise affectant l'ensemble des casinos a pour effet d'altérer sensiblement les résultats du casino de La Tremblade et de mettre en péril la pérennité de l'entreprise,

Considérant que pour préserver l'avenir du casino et protéger l'emploi, la Commune de La Tremblade a été associée aux efforts fournis par l'Etat pour alléger les prélèvements sur le produit des jeux en réaménageant temporairement le barème du prélèvement communal (avenant n°5 couvrant la période du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2020).

**CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 :**

L'article 5 du cahier des charges relatif au prélèvement communal, précédemment modifié par les avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 est modifié de la façon suivante :

***« - Le délégataire versera à la commune de La Tremblade un prélèvement égal à un pourcentage du produit brut des jeux, diminué du montant des abattements légaux, ce pourcentage progressera en fonction du barème suivant :***

- ***5% sur le produit brut des jeux hors abattements légaux jusqu'à 1.300.000 €***
- ***ce prélèvement sera liquidé et versé dans les conditions fixées par l'art. D 2333-82-2 du code général des collectivités territoriales et par l'arrêté du 29 octobre 2010 relatif aux modalités d'encaissement, de recouvrement et de contrôle des prélèvements spécifiques aux jeux de casinos. »***

**Article 2 :**

La présente modification du cahier des charges est applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et ce jusqu'au 31 octobre 2021.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le taux de prélèvement communal applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Article 3 :** les autres dispositions du cahier des charges demeurent inchangées.

Le présent avenant est établi en 3 exemplaires.

Fait à La Tremblade, le .....

\_\_\_\_\_  
Le Délégué,

\_\_\_\_\_  
Le Délégué,

**Johan Peterson,**  
Directeur Général du  
Casino de La Tremblade.

**Laurence Osta-Amigo,**  
Maire de la commune  
de La Tremblade.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

Intitulé: <b>Avis du Conseil Municipal sur le rapport annuel du délégataire du Casino de La Tremblade Ronce –les-Bains – Année 2019</b>	Thème : <b>Autres Domaines de Compétence</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-095</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la procédure de délégation de service public ayant abouti à choisir une filiale du groupe Partouche, pour l'exploitation du casino de La Tremblade/Ronce-les-Bains ;

Considérant le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du casino, au titre de l'année 2019 ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention**, prend acte du rapport annuel du délégataire.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0130</u> – <u>D2020 095</u> – DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme par DGS Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P.</b>	<b>Thème :</b> <b>Fonction Publique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-096</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la circulaire NOR : R DFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 juin 2017 ;

Vu la délibération du 21 juin 2017, instaurant le RIFSEEP au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, c'est à dire un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune ;

Vu la délibération du 5 décembre 2018, élargissant le RIFSEEP aux filières animation et sportive,

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il convient de modifier les conditions du maintien du régime indemnitaire en cas de congé de maladie,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- D'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- D'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

**ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES**

**Les Bénéficiaires**

Le RIFSEEP (IFSE et éventuellement CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Aux agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune (ou de l'établissement).

**Modalités d'attribution individuelle**

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

**Conditions de cumul**

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- La prime de fonction et de résultats (PFR),
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- La prime de fonction informatique
- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes
- L'indemnité pour travaux dangereux et insalubres

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel
- L'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (I.F.C.E.)

**ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE)**

**Cadre général**

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents. Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

1. Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
2. Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
3. Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

**Prise en compte de l'expérience professionnelle des agents et de l'évolution des compétences**

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

- Nombre d'années sur le poste occupé ;
- Nombre d'années dans le domaine d'activité (qui valorise davantage le parcours d'un agent et sa spécialisation) ;
- Capacité de transmission des savoirs et compétences auprès d'autres agents ou partenaires ;
- Formation suivie ;

Conditions de versement

L'IFSE fera l'objet par principe d'un versement mensuel. Les agents bénéficiaires pourront cependant solliciter un versement annuel de la prime.

Condition de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
- A minima, tous les 2 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent ;
- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

Modulation de l'IFSE du fait des absences

En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail, de congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie : l'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement.

En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

Cadre général

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir.

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

Conditions de versement

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel. Ce complément n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.

Prise en compte de l'engagement professionnel des agents et de la manière de servir.

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail)
- La connaissance de son domaine d'intervention
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

– Et plus généralement le sens du service public

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N.

Modulation du régime indemnitaire du fait des absences

Le CIA ne sera pas versé aux agents absents pendant les 12 derniers mois à compter de la date du précédent versement.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION ET DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS  
ET DES MONTANTS MAXIMA D'IFSE ET DE C.I.A.

L'I.F.S.E. et le CIA pourront être attribués aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>ATTACHES TERRITORIAUX</b>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI I.F.S.E.</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Direction d'une collectivité, ...	25.000 €	2.500 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services, ....	20.000 €	2.000 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	15.000 €	1.500 €

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>REDACTEURS TERRITORIAUX</b>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI I.F.S.E.</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Responsable d'un ou plusieurs services, ...	12.000 €	1.500 €
Groupe 2	Expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gestion ou animation de plusieurs services, ....	8.000 €	1.000 €

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI I.F.S.E.</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualification, ...	7.000 €	1.000 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, ...	1.500 €	200 €

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>TECHNICIENS TERRITORIAUX</b> <i>(en attente de la parution de l'arrêté ministériel)</i>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI I.F.S.E.</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Adjoint au directeur d'un service, niveau d'expertise supérieur, , ...	12.000 €	1.500 €
Groupe 2	direction des travaux, contrôle des chantiers, ....	8.000 €	1.000 €

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX</b> <i>(en attente de la parution de l'arrêté ministériel)</i>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI I.F.S.E.</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Encadrement d'agents de la filière technique, qualification, ...	7.500 €	1.000 €
Groupe 2	Agents d'exécution, ....	1.500 €	200 €

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b> <i>(en attente de la parution de l'arrêté ministériel)</i>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI</b>
		<b>I.F.S.E.</b>	<b>C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Encadrement de proximité, sujétions, qualification, ...	7.000 €	1.000 €
Groupe 2	Agents d'exécution, ....	1.500 €	200 €

<b>FILIERE SOCIALE</b>			
<b>AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES (A.T.S.E.M.)</b>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI</b>
		<b>I.F.S.E.</b>	<b>C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Responsabilités particulières, situations complexes, ...	2.000 €	300 €
Groupe 2	Agents d'exécution, ....	1.500 €	200 €

<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
<b>ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE</b>		<b>MONTANTS ANNUEL MAXI</b>	<b>MONTANT ANNUEL MAXI</b>
		<b>I.F.S.E.</b>	<b>C.I.A.</b>
<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>			
Groupe 1	Responsabilités particulières, situations complexes, ...	3.000 €	600 €
Groupe 2	Agents d'exécution, ....	1.500 €	200€

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

FILIERE SPORTIVE			
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS		MONTANTS ANNUEL MAXI  I.F.S.E.	MONTANT ANNUEL MAXI  C.I.A.
GROUPES DE FONCTIONS			
Groupe 1	Responsabilités particulières, situations complexes, ...	12.000 €	8000 €
Groupe 2	Agents d'exécution, ...	1.500 €	1.000 €

FILIERE ANIMATION			
ADJOINT TERRITORIAUX D'ANIMATION		MONTANTS ANNUEL MAXI  I.F.S.E.	MONTANT ANNUEL MAXI  C.I.A.
GROUPES DE FONCTIONS			
Groupe 1	Responsabilités particulières, situations complexes, ...	7.000 €	1.000 €
Groupe 2	Agents d'exécution, ...	1.500 €	200 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 1 Abstention (CHARLES Claude)**, décide :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- D'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>0736-02020-086</u> ----- -2E	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le <u>03/08/2020</u> Le <u>03/08/2020</u> Le <u>03/08/2020</u>	- Affiché le <u>03/08/2020</u>

Conformément à l'article R402 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Attribution de chèques cadeaux au titre de l'action sociale</b>	<b>Thème :</b> <b>Fonction Publique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-097</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires-  
article 9,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale ;

Vu l'article L2321-2 4°bis du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 2 décembre 2019,

Considérant que la loi autorise un employeur public à verser des prestations de type  
chèque cadeaux ou bons d'achats au titre des œuvres sociales et que L'action sociale,  
collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de  
leurs familles, notamment dans les domaines de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les  
aider à faire face à des situations délicates.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Considérant que chaque assemblée délibérante doit déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale et les modalités de leur mise en œuvre mais la loi n'impose aux employeurs ni montant minimum ni contenu de prestations (article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée). Les montants sont non assujettis aux cotisations de Sécurité sociale dès lors qu'ils respectent les 5% du plafond de la sécurité sociale (3 428 €).

Considérant que seulement les agents contractuels qui ont travaillé dans la collectivité au moins 6 mois dans l'année de référence considérée (1<sup>er</sup> juin N-1 au 31 mai année N), présents à la date du 1<sup>er</sup> juin pourront être bénéficiaires ainsi que les agents stagiaires ou titulaires en activité ayant moins de 12 mois d'arrêts de travail cumulés pour un congé de maladie ordinaire, un congé de longue maladie ou de longue durée,

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention** décide d'attribuer des chèques cadeaux d'un montant de 50 euros à compter de l'année 2020 à tous les agents contractuels et agents stagiaires et titulaires en activité selon les conditions ci-dessus énoncées.

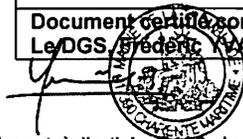
Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>032 – 0202020</u> ----- --DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS <u>FREDERIC YANES</u>	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Création d'emplois non permanent à temps complet pour faire face à des besoins liés des accroissements temporaires d'activité</b>	<b>Thème :</b> <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-098</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique ;

Considérant que les besoins des services justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer 4 emplois non permanents soit :

- 2 postes au service propreté avec des missions d'entretien de la voirie, balayage...
- 1 poste au service espaces-verts avec des missions d'entretien des espaces verts : tonte, plantation, binage, taille élagage...
- 1 poste au service voirie avec des missions de voirie, réparations chaussées, trottoirs...

Ces 4 emplois relèvent de la catégorie C et les agents recrutés seront rémunérés sur le grade d'adjoint technique IB 350 IM 327.

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix et 0 Abstention**, autorise Madame le Maire à créer 4 emplois non permanents selon les modalités énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 - 211704523 - 2020 <u>0730-02020-008</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>31/07/2020</u>	
Document certifié conforme Le DCS <u>Frédéric VANES</u>	- Affiché le <u>31/07/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers - 15, Rue Blossac - 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

<b>Intitulé:</b> <b>Modification du tableau des effectifs – Mairie</b>	<b>Thème :</b> <b>Fonction Publique</b>
<b>Type:</b> <b>Délibération</b>	<b>Référence :</b> <b>D2020-099</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLOIN Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 février 2020 ;

Il est proposé d'ouvrir :

- un poste d'adjoint administratif à temps complet (17.5/35<sup>ème</sup>) pour assurer l'accueil aux tennis municipaux,

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

- trois postes d'adjoint technique à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) au Centre Technique municipal

Et afin de permettre la nomination de 8 agents sur leur nouveau grade d'avancement, il est proposé de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (1 poste déjà ouvert)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (1 poste déjà ouvert)
- 2 postes d'adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (1 poste déjà ouvert)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

Et de fermer les postes correspondants aux anciens grades après nomination des agents sur leur nouveau grade d'avancement.

Sur proposition de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **27 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention** :

- Décide de créer pour la nomination de nouveaux agents suite à des départs :
  - Un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>)
  - Trois postes d'adjoint technique à temps complet
- Décide de créer pour permettre des avancements de grade
  - Un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
  - Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>)

Et de fermer les postes correspondants aux anciens grades après nomination des agents sur leur nouveau grade d'avancement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agent nommés sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

<b>Tableau des Effectifs COMMUNE DE LA TREMBLADE 29/07/2020</b>
---

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Directeur Général des Services 10000 à 20000 habitants	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché- Hors classe	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Attaché	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur	B	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	5	3	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	6	6	0
Adjoint administratif	C	35/35 <sup>ème</sup>	4	4	0
Adjoint administratif	C	17.5/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Ingénieur territorial en chef hors classe	A	35/35 <sup>ème</sup>	0	0	0
Ingénieur principal	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	35/35 <sup>ème</sup>	7	5	2
agent de maîtrise	C	35/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	10	8	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	11	8	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	30/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Adjoint technique	C	35/35 <sup>ème</sup>	26	22	4
Adjoint technique	C	30/35 <sup>ème</sup>	4	4	0
Adjoint technique	C	28/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	3	3	0
Adjoint du patrimoine	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	32/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>					
Chef de police	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	1	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>97</b>	<b>78</b>	<b>19</b>

EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Cadre emploi Attaché Phare CDD article 3-3-2°	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Cadre emploi Educateur APS Centre Nautique – CDI -	B	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Cadre emploi adjoint technique Centre Nautique – CDI -	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Cadre emploi adjoint du patrimoine Phare CDD article 3-2	C	32/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>TOTAL</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

**TOTAL GENERAL**

	<b>96</b>	<b>81</b>	<b>15</b>
--	-----------	-----------	-----------

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 -- 2020 <u>0730-52020-099</u> -----DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE**  
**DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS**  
**ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 27

Intitulé: <b>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime dans le cadre de l'appel à projets « L'Échappée Maritime » - Tour de France 2020</b>	Thème : <b>Institutions Locales et Vie Politique</b>
Type: <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2020-100</b>

L'an deux mille vingt, le trente juillet, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, Maire de La Tremblade.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2020

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, VOLLET-CHAMBOULAN Christine, CÉNÉRINI Gilles, MULLON Alain, DIERES-MONPLAISIR Bernard, ROLLAND Anne-Marie, PROUST Thierry, CHAUDUN Martine, MATET Nicolas, LANDREAU Fabrice, GUILHEM Nelly, DUREL Jacques, LAMONERIE GUILLON Françoise, LAGOUTTE Frédéric, COUTURIER Linda, GIRAUD Amandine, MOSNIER Jean-Paul, LESEUR Catherine, CHARLES Claude, BRIANT Nathalie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 27 membres.

Absents ayant donné pouvoir : COMBES Émilie à DAUGY Emmanuel, PRUNEAU Roselyne à OSTA AMIGO Laurence, BERGERON Patrick à LAGOUTTE Frédéric, FARA Isabelle à BRIANT Nathalie, GANNE Joël à CHARLES Claude

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : CÉNÉRINI Gilles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes ;

Considérant l'appel à projets « L'Échappée Maritime » - Tour de France 2020, du 6 au 8 septembre 2020 lancé par le Conseil Départemental,

Considérant qu'il est envisagé de distribuer aux commerçants de La Tremblade et Ronce les Bains, un tee-shirt jaune avec mentionné dans le dos le logo « Échappée Maritime » et devant « La Tremblade – Ronce les Bains »

Considérant que les commerçants porteront les couleurs du maillot jaune dès le 6 août et jusqu'au passage du Tour de France, afin de faire la promotion de notre territoire et de la Charente-Maritime

Considérant que pendant cette même période, le fût du phare de la Coubre sera habillé par une bâche aux couleurs du Tour de France.

Considérant le budget prévisionnel s'élevant à 3 603,60 €

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2020**

FEUILLET N°

Madame le maire propose au conseil municipal de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une participation financière auprès du Conseil Départemental Charente-Maritime.
- Autorise madame le maire à signer les pièces nécessaires à cette demande.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 30 juillet 2020

Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 2020 <u>03/30/2020</u> _____ - DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>03/08/2020</u>	
Document certifié conforme Le DGS, Frédéric YVANES	- Affiché le <u>03/08/2020</u>



Conformément à l'article R. 42 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature